

# Association VIVA

Vivre installés au Val d'Argens

*« se regrouper pour agir et avancer »*

Vivre installés en Val d'Argens après la catastrophe naturelle des 15 et 16 juin 2010 et les suivantes.

Défense et entraide de ses habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés.

Lutte contre les inondations, leurs causes et leurs effets, dans la basse vallée de l'Argens

# 2018

## Assemblée générale

1<sup>e</sup> partie : Formalités statutaires

2<sup>e</sup> partie : Contributions historiques et prospectives

3<sup>e</sup> partie : Communications libres des invités et annexes

Production de mesclun dans la basse vallée de l'Argens exposée aux risques



FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur



Association loi 1901

N° 1169 JORF du 6 novembre 2010

Adresse courrier :

VIVA - Boîte Postale 45

83372 SAINT-AYGULF Cedex

Courriel : [contact@viva2010.org](mailto:contact@viva2010.org)

Site internet : [www.viva2010.org](http://www.viva2010.org)

Mobile/SMS: 06 07 47 55 88

Remerciements à la société COPIPLAN Fréjus  
qui a réalisé cette brochure  
Zone de la Palud, Impasse Thomas Edison  
83600 Fréjus  
<https://www.facebook.com/copiplanfrejus>



#### Remerciements à :

Le Domaine du Bercail à Puget-sur-Argens

Les Services de secours, Gendarmerie, Polices nationale et municipales et  
Sapeurs-pompiers  
Tous les fonctionnaires (communes, agglos, département, région...)

Le comité de rédaction du présent bulletin et les personnes ayant participé  
à sa réalisation

  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**  
Le film : Argens (Var) : Agriculture dans la basse vallée  
<https://youtu.be/9WzKhrG5lY>



Les journalistes et photographes du quotidien Varmatin  
<https://www.varmatin.com>

René Bickel, humoriste  
[www.bickel.fr](http://www.bickel.fr)



# Assemblée générale de VIVA 2018

Lundi 10 décembre 2018 de 17:30 h. à 19:30 h.

Restaurant du CAT Le Bercaïl, Puget-sur-Argens

En présence

des Services déconcentrés de l'État, des Élus du Var et de la Basse Vallée de l'Argens,  
des Chambres consulaires, des Corps intermédiaires syndicaux et citoyens,  
des membres de VIVA

ouverte à tout public concerné par l'urgence du défi :

## “La plaine agricole de l'Argens, grande cause territoriale 2019”

### SOMMAIRE

Couverture recto-verso

1. Sommaire

**2. Première partie : Formalités statutaires**

3. Thème central : projet agricole et touristique pour la Basse Vallée de l'Argens (CAVEM-VIVAGRI)

**Vidéo de FNE Paca**

4. Rapport d'activités (Analyse de M. Jean- Noël BRANDENBURGER)

5. Rapport d'activités (suite et fin Dr Louis REYMONDON)

6. Rapport moral : agro-tourisme saisonnier (M. Christophe BOUCHERIT)

7. Rapport moral: monde agricole (M. Stéphane MORFEA)

8. Rapport financier (M. Jean-Noël BERTRAND). Conseil d'Administration et Bureau exécutif 2019

9. Questions à M. Sébastien PERRIN, V/Pdt de la CAVEM, 1er V/Pdt du SMA en charge de la BVA.  
Motion.

**10. Deuxième partie : Contributions historiques et prospectives**

11. Activités principales de VIVA depuis sa création le 1er septembre 2010

12. Point de situation 2018 (VAR MATIN du 23 octobre)

13. Témoignage de sinistré (Jean-Marc WILLART)

14. Témoignage (suite et fin)

15. Proposition d'une démarche pour VIVAGRI (Jacky GIRAL)

16. Agriculture littorale dans le delta de l'Argens (Pierre BARBE)

17. L'Impact (Hubert BARRET)

18. Préserver nos terres agricoles (Corinne DOUBLAT)

19. Les déballés illégaux (Ramon LOPEZ, Michel RUBY, Gérard FERRO)

20. La nature est notre vraie richesse (Bernard ASTRUC)

21. La nature...(suite et fin)

22. Alerte aux pesticides (Nathalie SAUER)

23. Appel...(suite et fin)

24. Appel de la SAFER pour un AFAF de la BVA (Max LEFEVRE)

25. Menaces sur le Fonds Barnier (UNALCI, Annie AVENARD)

26. Agriculture de proximité et sécurité alimentaire Catherine BLANC, source NOVETHIC)

27. Une politique sans volonté ni respect des engagements (VAR MATIN du 27 novembre)

**28. Troisième partie : Communications libres des invités et Annexes.**

29. Création et missions du SMA (Communication)

30. Politique de territoire et compétences de la CAVEM (Communication)

31. Présence de l'État aux côtés des sinistrés

32. Proposition de VIVA (OIN)

33. Le Territoire et la Convention CAVEM - Chambre d'Agriculture (VAR MATIN 2017)

4<sup>e</sup> de couverture



**Vivre Installé au Val d'Argens**  
« se regrouper pour agir et avancer »

## ASSEMBLEE GENERALE

### 1<sup>ère</sup> Partie

### Formalités statutaires

#### Déroulement de l'AG

17:30 Accueil des personnalités et des participants (adhésions, remise de documents)

18:00 Ouverture de l'AG (remerciements aux présents) 4 rapports :

Rapports d'activités sur 2 thèmes :

- Plaine fertile de l'Argens pour les circuits courts
- Travaux de réduction de vulnérabilité aux inondations

Rapport financier

Rapports moraux : monde agricole et tourisme saisonnier

Quitus au Bureau sortant et installation du Conseil d'Administration 2019

18:40 Mot du délégué de l'Union Nationale de Lutte Contre les Inondations (UNALCI)

18:45 Intervention libres des personnalités :

Quelles stratégies des Collectivités de la BVA face aux travaux du PAPI, aux ruissellements, aux dépôts de déballes du BTP, aux mesure de protection et de développement agricole et touristique ?

19:15 Synthèse d'orientation par M. Sébastien PERRIN, V/Président de la CAVEM et 1<sup>er</sup> V/Président du SMA en charge de la Basse vallée de l'Argens.

19:30 Clôture de l'AG avec vote d'une Motion (ZAP Argens. Phasage des travaux).

Verre de l'Amitié.

# La plaine agricole de l'Argens Grande cause territoriale 2019



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE

## PROJET AGRICOLE ET TOURISTIQUE POUR LA BASSE VALLÉE DE L'ARGENS

BASSE VALLÉE DE L'ARGENS - VASTE PLAINE AGRICOLE **INONDABLE DE 3000 HECTARES**  
A BÉNÉFICÉ D'UNE DÉMARCHÉ D'ATELIER NATIONAL « **TERRITOIRES EN MUTATIONS EXPOSÉS AUX RISQUES** » (PÉRIODE 2013 -2015)

**OBJECTIFS** : PLAINE DE L'ARGENS AVEC VALLÉE DU REYRAN => ESPACE PRÉFÉRENTIEL POUR DÉVELOPPER DES **HAMEAUX AGRICOLES**



24/09/2018

Conseil de Développement de la CAVEM

49

- Le Conseil de développement de la CAVEM a acte ce projet.
- L'opinion sait-elle assez que la coulée verte de la **Basse Vallée de l'Argens** est un bien exceptionnel à revaloriser et cultiver ?
  - 3000 ha de terres fertiles promises à l'agriculture biologique.
  - des circuits courts d'autosuffisance alimentaire.
  - un poumon d'air pour l'agro-tourisme.
- Un territoire à préserver des dégâts des inondations (**PAPI**) et de la spéculation financière (**ZAP**).
- Les 4 communes : Fréjus, Le Muy, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens doivent demander au Préfet de prononcer sans délai un **Arrêté de Zone Agricole Protégée**.
- La Municipalité qui prendra la tête de cette **GRANDE CAUSE**, d'intérêt local et national exemplaire, s'honorera devant tous nos concitoyens.



# Rapport d'activités 2018

Dr Louis REYMONDON, secrétaire général  
Membre du Conseil de développement de la CAVEM

« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur » (W. Churchill)

Lorsqu'en octobre 2018, une nouvelle catastrophe a encore causé plusieurs morts et détruit beaucoup de biens dans notre territoire, l'ancien président de VIVA, Jean Noël BRANDENBURGER, nous exprime depuis l'étranger, avec un regard distancé, son analyse de l'actualité :

*“ Les dramatiques événements de ces jours-ci nous rappellent que la lutte contre les inondations dans la Basse Vallée de l'Argens reste d'actualité chez les sinistrés ET chez leurs voisins.*



*Des dirigeants politiques semblent très satisfaits d'eux-mêmes et de l'avancée de travaux dans les hauts de Draguignan et sur la Nartuby mais semblent oublier que l'eau descend et que, **faute de travaux sérieux en aval du bassin versant de l'Argens, les eaux vont continuer de descendre, mais de plus en plus vite et fort !***

*Dès l'alerte de la Préfecture du Var du 11 octobre 2018 à 06:19 h déclarant par SMS “l'Argens aval placée en vigilance crue orange avec risque de débordements significatifs”, VIVA a interpellé par mail le **Président du Syndicat Mixte de l'Argens, responsable de la mise en œuvre du PAPI**. Au vu des inondations touchant le Bassin versant de l'Argens et les riverains gravement sinistrés de la Garonnnette aux Issambres (commune de Roquebrune-sur-Argens), on s'interroge légitimement sur la rigueur du calendrier des travaux prescrits et financés par la solidarité publique. Il néglige la priorité des actions prévues en aval (pour réguler le cours inférieur du fleuve et libérer les eaux du delta) et la création de bassins d'expansion en haut amont. La Basse Vallée de l'Argens reste frappée d'une mise en danger de la vie d'autrui, des biens et des emplois.*

***Cela fait maintenant 8 ans et 6 mois** que 26 personnes ont trouvé la mort, que 2 personnes ont disparu, que des dizaines de milliers de véhicules, d'engins, de constructions, d'exploitations, etc... ont été endommagés, que des milliers d'animaux sauvages et domestiques ont aussi perdu la vie.*

*Également plus de 8 ans que certains irréductibles, membres de VIVA, pensent qu'il est important de rester vigilant et de continuer à lutter contre ce qui ressemble à une **immuable inertie administrative et politique**...*

*Beaucoup de sinistrés tentent ou font mine de tenter d'oublier la terrible aventure de juin 2010 et toutes les suivantes, heureusement moins meurtrières : **une résilience introuvable !***

*Au cours de ces dernières années, sur tout le territoire français, en Europe, dans le monde, des zones plus ou moins grandes, plus ou moins peuplées, se sont retrouvées les pieds dans l'eau (si ce n'était que les pieds...) alors qu'elles n'avaient, semble-t-il, jamais été inondées...*

*Le pouvoir politique, lié au pouvoir de l'argent, l'égoïsme, le manque de sens des responsabilités, semblent passer avant le bon sens le plus élémentaire : Construire en zone inondable sans discernement, de manière anarchique, sans réalisations techniques particulières (pilotis, compensations), est insensé. C'est évident, mais pas pour tout le monde, hélas...*

*Tout aussi insensé que de construire (ou de laisser construire) dans les collines et faire en sorte que des masses d'eau de ruissellement de plus en plus importantes, descendent de plus en plus rapidement et de plus en plus violemment des collines et montagnes imperméabilisées par du bétonnage certes créateur de richesses, d'emplois et de logement, mais aussi créateur d'appauvrissement, voire de morts !*

*Curieusement, chaque fois qu'une inondation – communément qualifiée de catastrophe naturelle (c'est commode) – frappe une région, on se lamente devant des sinistrés désespérés, sinistrés auxquels on promet la main sur le cœur, aide temporaire et réconfort.*

*Pourtant dans les faits, le ballet des camions de chantier qui remblaient et accumulent les déchets des BTP en zone inondable, les grues qui tournent sur elles-mêmes, comme pour se rire des malheurs futurs qu'elles vont engendrer, le ballet des politiques, dont certains gesticulent – comme des moulins à vent - continuent*

**Toute la population est impactée par les inondations.**

*Certains sont déjà les infortunés propriétaires d'entreprises et/ou de biens immobiliers (dont certains ont perdu leur valeur de revente), d'autres - non propriétaires - sont empêchés de travailler plus ou moins durablement, car c'est leur entreprise qui est inondée, d'autres ont perdu un véhicule. Mais tout le monde participe à l'effort d'indemnisation et de reconstruction, même ceux qui ne sont pas (encore ?) sinistrés et même s'ils ne s'en rendent pas compte.*

## Rapport d'activités 2018 (suite)

*Toute la population participe à l'effort, par le biais des impôts, car beaucoup de routes, de ponts, de stades, d'édifices publics, etc... sont endommagés mais non assurés, il faut donc bien que quelqu'un paie. Tous les assurés, quelle que soit leur assurance, participent au travers de la cotisation « CatNat » (Catastrophe Naturelle). Mais la GEMAPI et le Fonds BARNIER sont des outils dont l'usage reste inégal et arbitraire.*

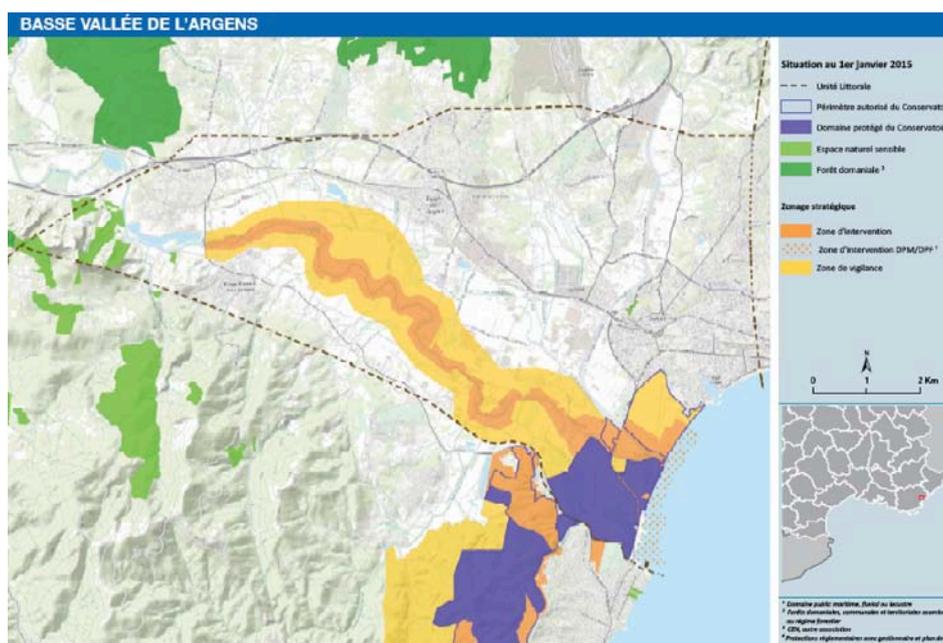
*De plus en plus rares sont les personnes qui n'ont pas dans leurs proches un sinistré qu'il faut aider, réconforter, écouter aussi. Est-ce bien raisonnable que de tolérer collectivement que la protection des personnes et des biens se noie toujours dans la dilution des responsabilités ?*

*Ne serait-il pas temps de changer notre façon d'élire, notre façon d'agir, notre façon de vivre » ?*

« Là où il y a une volonté il y a un chemin » (Lénine, repris par Churchill et de Gaulle ! )



Les préconisations du Programme d'Action et de Prévention des inondations dans le bassin versant de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel (PAPI) labellisé en 2015 et porté par une structure autonome de coopération intercommunale, le SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS (SMA), sont en panne. Il est constaté que, faute de mise en œuvre raisonnée des travaux prescrits et faute de calendrier phasé et contraignant, une grande inertie s'étire d'études en études et la Basse Vallée de l'Argens reste exposée aux risques d'inondations, risques d'ailleurs aggravés par des travaux anticipés en amont alors que l'écoulement des eaux vers l'aval reste bloqué.



VIVA a mis en sommeil ses activités tournées vers le PAPI puisque celui-ci est défini. Il est arrêté (même si nous l'estimons de façon insatisfaisante) et son exécution est confiée à un Syndicat de bassin dont c'est la charge (SMA, Draguignan).

Mais notre objectif est de sauvegarder et développer la plaine littorale de l'Argens, cette exceptionnelle coulée verte d'intérêt local et régional voire national, et de fédérer les compétences et les énergies pour **que la Basse Vallée agricole et touristique de l'Argens soit déclarée « GRANDE CAUSE TERRITORIALE 2019 »**. La CAVEM soutient cette cause et VIVA a créé un **Groupe VIVAGRI** pour la défendre. Cette AG fait appel à toutes les compétences et ressources transversales volontaires et capables de contribuer à cette opération d'intérêt commun.

# Rapport moral 2018 (aménagement touristique)

M. Christophe BOUCHERIT

président délégué au tourisme, au commerce local et à l'artisanat

*La communication devant l'AG de VIVA en 2016 du Président délégué à l'agrotourisme et aux activités économiques en Basse Vallée de l'Argens n'a, hélas, pas pris une ride...*

*Déjà, en 2014 (chemise rouge), entouré de MM Bruno BURY (Horticulteur) et Sébastien PERRIN (Jeune Agriculteur), il portait le même message à l'audience à Paris du Ministère de l'Agriculture. Aussi est-il bon de relire ces données, inchangées au fil du temps qui s'étire....désespérément.*



**La Basse Vallée de l'Argens** est un territoire convoité pour son climat et la beauté de ses paysages, entre Maures et Estérel. C'est la dernière zone verte méditerranéenne qui s'épanouit dans son delta protégé par le Conservatoire du Littoral jusqu'aux plages de sable du bord de mer.

La pression foncière a grignoté l'espace et créé des risques non maîtrisés : le feu a amputé la forêt et la peur des incendies a longtemps masqué les dangers de l'eau.

Aujourd'hui, l'urbanisation a tellement imperméabilisé les sols que les rivières débordent souvent et il suffit même d'une grosse pluie pour que le ruissellement et les eaux urbaines inondent les terres fertiles, endommagent les cultures, ruinent les entreprises de la plaine et toute l'économie locale.



Le Camping La Barque inondé en 2010

Il est temps d'affirmer la vocation que l'on veut attribuer à cet espace foncier que l'État a classé "territoire en mutation exposé aux risques". Elle est double : agriculture nourricière, comme on l'a vu, et tourisme balnéaire et paysager comme l'a exprimé l'Atelier National à la suite d'une mission interministérielle d'une année.

Parlons **des enjeux du secteur de l'hôtellerie de plein air** qui fait vivre en saison l'artisanat, les producteurs et le commerce. **Ces métiers forment un tout interdépendant d'intérêt mutuel.**

## Impact économique de la catastrophe de 2010 sur le commerce local

Avant : 13 campings, 200 commerces dans le quartier de Saint-Aygulf (commune de Fréjus).

Saison estivale 2010 : 8 campings sinistrés fermés sur Saint-Aygulf, 3 sur Roquebrune-sur-Argens

### Conséquences

- 20 000 estivants par jour en moins en juillet et août 2010.
- Effondrement du chiffre d'affaires de - 60 % à 70 % pour le commerce local.
- Beaucoup de commerçants en difficultés et certains fermeront définitivement.
- Traumatisme psychologique durable pour ceux qui ont vécu ces inondations (résilience ?).
- Environ 20 millions € de dégâts sur les campings en 2010 et 2011 (sans compter les efforts titanesques des employés et chefs d'entreprise pour remise en état de leurs établissements de plein air).
- 3 millions € de travaux pour les mises en sécurité des campings (voirie, éclairage, sonorisation, plateformes, issues de secours, plan d'évacuation, etc.) financés sur fonds propre sans aucune aide,
- Bataille juridique avec nos assureurs pour obtenir les remboursements.
- Radiation générale des contrats d'assurances pour cause de sinistres en 2010 et en 2011.
- Aucune des assurances françaises ne veut nous assurer, nous n'avons trouvé qu'un assureur anglais qui nous accepte avec une prime augmentée de 300% et des garanties réduites (sans connaître la fiabilité de cette compagnie).

Nous n'avons pu remettre nos établissements à peu près à leur niveau de 2009 qu'à la saison 2015, soit après 6 ans d'efforts.

Les chefs d'entreprise de nos établissements ont réalisé les travaux gigantesques de sécurisation imposés par la Préfecture du Var pour la protection du public au sein de nos campings.

**Par contre, depuis 2010, aucun programme de travaux n'a été engagé pour réduire l'ampleur du risque dans la plaine de l'Argens : à chaque fois qu'il pleut, l'inquiétude monte et le traumatisme revient.**



# Rapport moral 2018 (aménagement rural)

M. Stéphane MORFEA

Président délégué de VIVA et de la FDSEA en plaine de l'Argens



Nous ne doutons plus à présent que des travaux seront engagés pour mettre la plaine de l'Argens à l'abri des inondations répétitives. Des élus déterminés ont pris le dossier à bras le corps et usent de tous moyens de communication pour nous le faire savoir.

Nous pouvons toujours palabrer sur la pertinence (ou l'impertinence ?) de commencer, comme on le voit, les travaux en amont au lieu de l'aval, sur le fait que des ruisseaux côtiers de Saint-Raphaël qui n'ont rien à voir avec le PAPI\* Argens s'y trouvent curieusement rattachés, ou que le montant de la taxe GEMAPI\* n'est pas égalitaire puisque l'ensemble des riverains du bassin versant n'y sont pas assujettis, etc..., de toute façons les décisions sont toutes actées et la messe est dite .

Des travaux seront réalisés c'est sûr et nous souhaitons tous qu'ils le soient à bon escient. En attendant une seule question mériterait d'avoir une réponse : **Quand verrons-nous ces travaux promis se réaliser** enfin sur notre zone de vie : Le Muy, Roquebrune, Puget et Fréjus ?

Pour ma part, je ne peux me satisfaire d'une vague promesse du Syndicat de Bassin délégué à la mise en œuvre de notre protection... Je n'y croirai que lorsque je verrai les travaux nécessaires réalisés car, avec toute la crédulité du monde, de l'eau risque encore de beaucoup couler sous les ponts.

Notre plaine est inondable et le restera, c'est une évidence, mais son histoire c'est l'agriculture : il y a plus de 2000 ans déjà les romains l'exploitaient et certainement d'autres peuples avant eux ! Aujourd'hui nous, les agriculteurs, nous la partageons avec des campings, des zones industrielles (où se réalisent des ventes de matériaux à destination du bâtiment), une déchetterie, une aire d'accueil des gens du voyage etc ...

Nous pensons qu'une Z.A.P (zone agricole protégée) aurait pu nous mettre à l'abri et figer ce mitage...Erreur, répond la Chambre d'Agriculture : une ZAP ne se justifie pas car la plaine de l'Argens est en zone inondable inconstructible donc à l'abri de l'urbanisation ! Mais cela, c'est la théorie, la réalité est autre : l'inconstructibilité ne nous préserve pas de la "cabanisation", de l'implantation d'un camp de gitans avec une sorte d'impuissance de la SAFER\* à s'y opposer. Par exemple, un terrain (avec une serre qui a été détruite et jetée dans le fleuve, avec des merlons arasés) se retrouve vendu en petite parcelle à des gens du voyage sur la commune de Fréjus. Cherchez l'erreur !

Pour que les actuels exploitants puissent tenir le temps que les travaux pour réduire la vulnérabilité aux inondations se réalisent, pour qu'alors des jeunes puissent venir s'installer, il faut que la Communauté d'agglomération et les Municipalités soient très vigilantes, s'implique d'avantage dans le devenir des terrains, continue de soutenir les cultivateurs dans leurs actions pour redynamiser leurs activités, les diversifier, les faire évoluer vers l'agriculture biologique.

Il faut prendre rapidement des initiatives comme des hameaux agricoles, la création d'une plateforme de collecte et de vente de circuits courts, d'ateliers de transformation, des actions de labellisation locale et nationale). Le temps presse. Sinon, il n'y aura plus rien à sauver, beaucoup d'argent dépensé pour rien ou en tout cas pas pour sauvegarder a les potentialités exceptionnelles de l'agriculture de la plaine de l'Argens



Culture de mesclun dans le delta de l'Argens

\*GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

\*PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

\*SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural



# Rapport financier 2018

M. Jean-Noël BERTRAND, trésorier



Au terme de l'année 2018 les disponibilités déposées au seul compte bancaire de l'association VIVA s'élèvent à 2 416,59 €.

VIVA n'a sollicité aucune subvention auprès des collectivités locales ni territoriales.

Ses dépenses pour l'exercice 2018 (Assurance, Boîte Postale, Bureautique, Timbres et enveloppes, Communication) s'élèvent à 1 611,41 €.

Ses recettes sont le produit des cotisations (10 € par foyer) et s'élèvent à 80 €.

Le budget prévisionnel pour 2019 n'est pas chiffrable compte-tenu des très faibles ressources de trésorerie. Il repose sur les cotisations à recueillir pour l'exercice 2019 et sur des dons promis mais non encaissés.

Conclusion : Les activités de VIVA reposent sur des ressources de solidarité qui ne pèsent pas, par souci d'indépendance, sur des fonds publics. Cette solidarité s'exprime par les cotisations ou dons éventuels mais principalement sur l'important bénévolat (non valorisé) des membres du Bureau exécutif qui consacrent un temps personnel et gratuit aux causes d'intérêt général prévues par les statuts. Ce Bureau s'associe, autant que des besoins, les contributions bénévoles de personnes ressources associées, à son invitation, sous la forme de "Bureau élargi". Jusqu'ici, ces concours ont toujours été mobilisés, thème par thème, avec un écho sans réserves. Que chacun en soit remercié.

## Conseil d'Administration et Bureau exécutif 2019

Sur consultation téléphonique ou écrite anticipée, les personnes suivantes ont accepté de siéger ou renouveler leur appartenance au **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de VIVA. L'Assemblée Générale est invitée à voter cette composition statutaire pour 2019 et à donner **QUITUS** pour l'exercice écoulé et les orientations stratégiques pour 2019 :

1. M. Claude BERGON (Approvisionnement agricole, Le Muy)
2. Mme Raphaëlle VACHEROT (Horticultrice, Roquebrune sur Argens)
3. M. Louis BERTHOT (Ingénieur Hydraulicien retraité, Saint-Aygulf)
4. M. Bruno BURY (Horticulteur, Fréjus)
5. Mme Edmée ESCOFFIER (Past trésorière de VIVA, Plaine de l'Argens)
6. M. Gérard VALLEE (Architecte-Urbaniste retraité, Saint-Aygulf)
7. Mme Hélène MORFEA (Maraîchers, Puget-sur-Argens)
8. M. Jean-Marc WILLART (Retraité Finances, Le Muy)
9. M. Jacky GIRAL (Eco-citoyenneté, Fréjus)
10. M. Pierre BARBE (Apiculteur, Fréjus)

Ce Conseil d'Administration renouvelle sa confiance pour 2019 au Bureau exécutif sortant :

11. M. Michel ROUILLEAUT (ingénieur conseil travaux)
12. M. Stéphane MORFEA (Monde agricole)
13. M. Christophe BOUCHERIT (Agro-tourisme saisonnier)
14. Dr Louis REYMONDON (secrétaire général)
15. M. Jean-Noël BERTRAND (trésorier)
16. M. Jean-Noël BRANDENBURGER (past président, communication)



## Questions à M. Sébastien PERRIN

Vice-président de la CAVEM et  
1er V/Pdt du SMA en charge de  
la Basse Vallée de l'Argens



Ce haut responsable politique, agriculteur de profession, ancien Président du Syndicat des Jeunes Agriculteurs, a montré depuis longtemps et particulièrement depuis la catastrophe de 2010 son engagement militant en faveur de la **vocation agricole de la Basse Vallée de l'Argens**.

VIVA considère qu'il a besoin, pour accomplir sa tâche, du soutien de toutes les ressources citoyennes capables d'apporter transversalement leurs compétences et leurs expériences (administratives, juridiques, professionnelles et sociétales).

Un appel est lancé à tous pour apporter des contributions pluridisciplinaires à la mise en valeur des 4 facteurs favorables à l'agriculture nourricière de proximité en basse vallée de l'Argens :

- Climat méditerranéen,
- Fertilité des dépôts limoneux des petites inondations répétitives,
- Irrigation moderne par la Société du Canal de Provence,
- Vaste zone de chalandise de proximité dans le Var et les Alpes Maritimes voisines.

De son côté, VIVA a besoin de partager ces ressources, qu'il rassemble dans son groupe VIVAGRI, pour travailler dans **le sens d'une volonté politique territoriale portée par la CAVEM**.

Aussi, au terme du déroulement des formalités statutaires de cette assemblée générale annuelle, VIVA demandera à M. le Vice-président Sébastien PERRIN et en présence de M. Roland BERTORA, Président de la CAVEM, de développer ses **orientations politiques pour se saisir des six questions suivantes** :

1. Sécuriser : mesures hydrauliques, phasage et calendrier du Programme de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans la plaine fertile de l'Argens.
2. Installer l'emploi agricole dans la sécurité et permettre l'accès des jeunes agriculteurs aux terres fertiles avec possibilité d'habiter sur l'exploitation (cf. Concours "bâtir en zone inondable" 2015).
3. Produire : réintroduire des conseils techniques sur les exploitations vergers expérimentaux, (éco-fermes).
4. Commercialiser à travers des plateformes de distribution en circuits-cours, vente directe, drive-fermier).
5. Labelliser en organisant un affichage des productions locales de la CAVEM.
6. Sanctuariser les terres agricoles par divers dispositifs appropriés (ZAP, PPRI, SCoT, PLU)

Ces orientations doivent procurer à VIVA et au Groupe VIVAGRI, au titre de la maîtrise d'usage, des pistes de travail conformes à la volonté politique des élus territoriaux :

### MOTION pour 2019

L'unanimité approuve la poursuite en 2019 les deux principales orientations actualisées de VIVA :

1. Élaborer avec les Collectivités locales ou territoriales et les Service de l'Etat une vision prospective intégrée du développement rural et touristique de la Basse Vallée de l'Argens, pour favoriser l'agriculture de proximité et l'installation des jeunes professionnels, le tourisme saisonnier pour tous, l'économie locale et l'emploi.
2. Ne pas perdre de vue que ce territoire littoral du bassin versant de l'Argens, remarqué par l'Etat comme un espace d'intérêt national, est un "territoire en mutation exposé au risque". Réduire sa vulnérabilité aux inondations est la priorité absolue. C'est possible par des aménagements simples à coût raisonnable, aussi, VIVA persiste à demande l'exécution de travaux anticipés rétablissant l'évacuation naturelle des eaux à la mer et l'application de contraintes juridiques.



# Vivre Installé au Val d'Argens

« se regrouper pour agir et avancer »

## ASSEMBLEE GENERALE

### 2<sup>ème</sup> Partie

### Contributions historiques et prospectives



La basse vallée de l'Argens inondée ne peut s'évacuer que vers la mer



## Activités principales de VIVA depuis sa création le 1<sup>er</sup> septembre 2010



Salle AGRICOLA à Fréjus, fondation de VIVA (Vivre Installés au Val d'Argens) en présence des élus des communes sinistrées par les inondations et de M. le Député-Maire de Saint Raphaël

Au moment de l'événement, ce sont les « cellules de crise » qui agissent localement sous coordination de la Préfecture. Surprise par un cataclysme inhabituel (ici, c'est d'abord le feu qui fait peur !) elle a réagi en juin 2010 dans un certain cafouillage mais, aujourd'hui, on se félicite des **progrès dans l'alerte anticipée et l'activation rapide des secours d'urgence**. Agissent ensuite la solidarité citoyenne et les processus d'expertise et d'indemnités. Mais le deuil et la résilience des victimes restent d'autant plus difficiles qu'aucun accompagnement sanitaire ni psychologique n'a été déclenché. Ce sujet reste pendan.

La phase de réparation s'enchaîne et soulève aussitôt **la question de la prévention et des travaux de protection contre les inondations**. Le Conseil Général du Var a accepté de préparer un "PAPI d'intention". Communes de l'amont du bassin de l'Argens et deux Syndicats de rivières ont continué à gérer les aménagements en affrontant des situations nouvelles et difficiles : en Dracénie, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby (SIAN) et, en Basse Vallée, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Cours Inférieur de l'Argens (SIACiA) font le maximum, sans moyens ni coordination.

De son côté VIVA entame son « parcours du combattant » en portant les questions des sinistrés **à tous les niveaux de décisions qui s'étagent dans le « millefeuille administratif »**, depuis les communes jusqu'à l'État, en passant par tous les strates imaginables : Préfecture et sous Préfecture, DDTM, Com'Com, Conseil Général et Régional, DREAL Paca, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Parlement, Ministères de l'Agriculture, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Ministère de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité. Les membres de son Bureau exécutif se sont relayés pour être présents à tous les rendez-vous, à Draguignan, à Toulon, à Marseille, à Lyon et à Paris, ainsi qu'à toutes les Assises Nationales sur la protection des risques naturels (Bordeaux et Marseille). Son secrétaire général a présenté une communication dans un Colloque du Service de prospective du Ministère de l'Écologie sous le titre « Le cri des sinistrés de la Basse Vallée de l'Argens : un résilience introuvable » ! C'est dire la détresse durable des habitants, entrepreneurs, artisans et agriculteurs victimes des inondations récurrentes de la plaine de l'Argens, **faute de travaux élémentaires de réduction de sa vulnérabilité aux inondations**. Face à cette inertie insupportable liée à une gouvernance multicentrique et incoordonnée, VIVA a engagé trois principales actions qui ont fait bouger les lignes :

1. Le député de la circonscription s'étant vu refuser une mission parlementaire par l'Assemblée Nationale, VIVA a sollicité le sénateur du Var, M. Pierre-Yves Collombat, qui a obtenu la création d'une **Mission commune d'information du Sénat sur les inondations dans le Var**, présidée par M. Louis Nègre et dont il a été rapporteur en novembre 2011 sous le n° 775. Ce Rapport très documenté a tiré les leçons et cherché à "se donner les moyens de ses ambitions" et abouti à la Loi MAPTAM du 27 février 2014 qui contient les dispositions de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
2. Une délégation de VIVA a été ensuite reçue au Ministère de l'Agriculture puis, en présence du Préfet du Var, M. Laurent Cayrel par M. Gilles Ricono, directeur de Cabinet du Ministre de l'Écologie. Ces deux Ministères ont alors impulsé ensemble le choix de la Basse Vallée de l'Argens, comme territoire exposé aux risques d'intérêt national : un **Atelier National** a exploré pendant un an les enjeux de territoires et ses défis prospectifs. VIVA a soumis alors au Ministre de l'Agriculture un projet d'Opération d'intérêt National (OIN basse Vallée agro-touristique de l'Argens) approuvé par le Préfet.
3. Ce dernier, constatant l'incoordination des opérateurs en charge de la Protection contre les inondations, au sujet de laquelle VIVA l'a alerté à plusieurs reprises, a imposé aux 74 communes du Bassin versant de l'Argens - dont les deux principaux EPCI (CAD et CAVEM) - de se fédérer dans une nouvelle structure de gouvernance : le **Syndicat Mixte de l'Argens**, créé le 3 octobre 2014, a pour mission de mettre en œuvre le PAPI complet avec cohérence et bon sens et calendrier.

# Inondations: « En droit de demander des comptes »

**Fréjus** Les récentes intempéries dans le Var ont provoqué de vives réactions au sein de l'association Vivre installé au Val d'Argens (Viva). Son secrétaire général, Louis Reymondon, prend la parole

**L**e pouvoir de l'argent, le pouvoir politique et l'égoïsme semblent passer avant le bon sens le plus élémentaire. Est-ce bien raisonnable de tolérer collectivement que la protection des personnes et des biens se noie toujours dans la dilution des responsabilités ? Dans son dernier édit (publié sur [www.viva2010.org](http://www.viva2010.org)), l'ex-président de l'association Vivre installé au Val d'Argens (Viva), Jean-Noël Brandenburger, ne mâche pas ses mots. Plus de huit ans après les inondations de 2010, il pointe une « immuable inertie administrative et politique ». Que le secrétaire général de l'association, Louis Reymondon, dénonce à son tour...

## Votre sentiment face aux inondations qui ont frappé le Var ces derniers jours ?

Le jeudi 11 octobre, j'ai reçu à 6h19 un message alertant que le préfet avait placé l'Argens aval en vigilance crue orange, avec risque de débordements significatifs. Immédiatement, j'ai envoyé un mail au président du Syndicat mixte de l'Argens (SMA), Olivier Audibert-Troin, en copie à

quelques élus de la Cavem. Je lui ai demandé quelles mesures seraient prises pour la protection des personnes et des biens dans la basse vallée de l'Argens. Je n'ai jamais reçu de réponse. Alors je ne vise pas l'homme, mais sa fonction : en sa qualité de président du SMA, nous sommes en droit de lui demander des comptes. À Viva, on s'interroge gravement. Car les victimes des inondations de 2010, au moment où nous parlons, se trouvent toujours dans cette même situation de péril. Pire : en cas de pluies diluviennes, les sinistres engendrés seraient plus graves que les précédents, du fait de



« Il faut travailler en aval, assure Louis Reymondon. Quand votre lavabo est bouché, vous commencez par ouvrir le siphon. Pas le robinet qui se trouve au-dessus. » (Photo Philippe Arnassan)

tous ces travaux réalisés en amont.

## Les mesures annoncées dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) ne sont-elles pas en droit de vous demander des comptes ?

Je dirais même de l'électoratisme. On balaie devant sa porte et on fait plaisir à ses électeurs. Le président du SMA fait état de ce qui a été accompli dans son secteur, mais on attend toujours des travaux significatifs concernant la protection de la

basse vallée de l'Argens. On nous annonce la fin des réalisations du Papi à l'horizon 2034, autrement dit aux calendes. C'est bien, j'aurai 100 ans cette année-là. On pourra ouvrir le champagne !

**Quelles sont vos solutions ?** Quand votre lavabo est bouché, vous commencez par ouvrir le siphon. Pas le robinet qui se trouve au-dessus. Tous les spécialistes le disent : il faut travailler en aval et faire des bassins de rétention en amont.

Ces derniers étaient pourtant prévus dans le Papi, mais ils supposaient d'exproprier des terres agricoles et de ne pas rencontrer l'opposition des maires et des propriétaires. D'un point de vue politique, trop risqué de tout chambouler. Alors on a bouché les bassins naturels existants pour favoriser l'urbanisation. Et les petites enveloppes qui vont dans la poche de quelques-uns, au détriment de la population. Puis, le gros problème du Papi est qu'il n'est pas phasé dans le temps, ni

dans l'espace. Certes, il existe sur le papier, mais il ne règle pas le problème de la route côtière qui est une véritable digue.

## L'ancien président de Viva pointe une « inertie politique et administrative ». Qu'en pensez-vous ?

Les élus ne veulent pas prendre de risque avec des mesures impopulaires, qui risqueraient d'impacter le tourisme et l'économie. Encore une fois, la première chose à faire est de travailler en aval, depuis la mer, vers l'amont. Or ça n'a jamais été fait. À ce jour il n'y a eu que ces « gratouillis » sous le pont de la Galiote, à Saint-Aygulf, qu'ils ont inauguré avec champagne et petits fours. Mais pour moi c'est malhonnêteté intellectuelle. Une escroquerie morale. Alors que si on ouvrait correctement à cet endroit, on pourrait effectivement libérer une partie de l'eau et en faire passer beaucoup plus dans l'estuaire de l'Argens pour limiter les étangs de Villepey.

## Aujourd'hui, quel est le poids de Viva dans les débats ?

On a levé le pied. On ne peut plus vraiment bouger dans la mesure où il y a un Papi, de l'argent pour l'exécuter et des responsables pour ordonner la mise en œuvre des dépenses. On constate simplement qu'on a fait beaucoup de travaux et fait sauter beaucoup de bouchons de champagne pour finalement arriver là. Puis on ne sait pas vraiment comment est utilisé l'argent et à quelle fin. On aimerait au moins connaître cela.

**PROPOS RECUEILLIS PAR CARINE BEKKACHE [cbekache@nicematin.fr](mailto:cbekache@nicematin.fr)**

## « Nous respectons la feuille de route »

Pour commencer, le président du Syndicat mixte de l'Argens, Olivier Audibert-Troin, tient à cette précision : « Nous essayons de lancer tous les travaux qui peuvent l'être immédiatement. Soit parce qu'ils avaient été prévus avant le Papi, soit parce qu'ils sont relativement simples et ne nécessitent pas de délais administratifs. C'est le cas des travaux que nous avons lancés en Dracénie. »

Le président enchaîne ensuite sur un état des lieux des chantiers à venir dans la basse vallée de l'Argens. « Travaux que nous avons présentés lors de réunions de concertation, souligné-t-il, regrettant que « l'association Viva n'y participe pas plus souvent ». Puis il entre dans les détails : « L'aménagement de la basse vallée de l'Argens est estimé entre 50 et 100 millions d'euros, hors

acquisitions foncières. Les études, financées à hauteur de 600 000 euros, ont été lancées. Et des travaux colossaux d'élargissement du cours d'eau seront réalisés entre 2022 et 2028, dans le cadre du Papi 2. Nous respectons la feuille de route qui a été actée. Dans la basse vallée de l'Argens, nous devons également harasser un certain nombre de seuils qui ralentissent l'écoulement de l'eau vers la mer. Parmi les travaux envisagés : la suppression du seuil du Moulin des Isles à Roquebrune. Les études ont été lancées cette année et nous coûtent 124 585 euros. Quant aux travaux, ils sont estimés à 3,5 millions d'euros et devraient être attaqués au second trimestre 2019. Puis il y a le harnaisement du Béal : le département a autorisé le lancement des études, qu'il finance à hauteur de 300 000 euros. Les travaux sont esti-

més à 4 millions d'euros.

Concernant l'aménagement du seuil du Verteil - propriété du Syndicat des eaux du Var-Est -, les travaux sont évalués à 4 millions d'euros. Des études ont été lancées pour 151 000 euros afin de favoriser l'écoulement des eaux aux Esclandes, avec la construction d'un ouvrage hydraulique sous la départementale 559 à Fréjus. Les travaux sont prévus pour le second semestre 2019.

## « Je comprends l'impatience de la population »

S'agissant de la Grande Garonne, des travaux de 2 millions d'euros devraient intervenir en 2021. Il poursuit : « Je voudrais dire à M. Reymondon que ce n'est pas avec des propos populistes que

l'on avancera. Vouloir mêler la politique à tout ça n'est pas non plus une bonne méthode, d'autant que j'ai décidé de ne plus me présenter à une quelconque élection. » D'autre part, le président du SMA rappelle qu'une zone d'expansion de crues de plus de sept hectares sera aménagée à la sortie de Trans-en-Provence. « Les études ont démarré et nous allons, à terme, y stocker en amont un million de mètres cubes d'eau, au nom de la solidarité de l'aval. » Enfin, Olivier Audibert-Troin dit « comprendre totalement l'impatience de la population » et s'être rapproché du préfet et du ministre de l'Écologie afin d'envisager « l'abrogation des délais, notamment réglementaires. Car j'estime, conclut-il, que nous sommes dans une situation d'urgence, qui implique d'agir au plus vite. »

Article disponible sur le site internet de VarMatin :

<https://www.varmatin.com/environnement/inondations-dans-le-var-en-cas-de-pluies-diluviennes-les-sinistres...>

Site internet de l'association VIVA : [www.viva2010.org](http://www.viva2010.org)



## Témoignage de sinistrés 2010 / 2018

# UNE RECONSTRUCTION DANS L'ANGOISSE ET LA COLERE

### pour les sinistrés du «Camping Le Provençal»



Jean-Marc WILLART

(avec la collaboration active de son épouse Michèle)

Début Juin 2010. Comme les années précédentes notre séjour au camping «Le Provençal» s'annonce des plus agréables. «Le Provençal» est un camping un peu atypique. C'est un camping privé sur lequel quelques 200 familles possèdent une ou plusieurs parcelles sur lesquelles sont installés des mobil-homes. Il est géré comme une copropriété par un syndic indépendant qui s'avèrera avoir un comportement exceptionnel par la suite.

Situé sur le Chemin des Etangs, au bord des Étangs de Villepey à 3 kms de la mer ... et à un kilomètre de l'Argens. Que demande le peuple !!!

Chacun a ainsi aménagé son petit nid et... c'est un coin de paradis. A cette période de l'année, une soixantaine de résidents sont présents, des personnes âgées pour la plupart ...

La semaine qui précède le 15 juin 2010, la pluie s'invite ... fort !!! Cirés et bottes sont de rigueur mais tout va bien. Le 14 juin nous avons la visite de la police municipale : "soyez vigilants : le niveau de l'Argens a bien monté" ... On a l'habitude ! Personnellement, je guette du côté de l'Argens jusque minuit et on va se coucher.

Vers 3 heures du matin, le cauchemar arrive. Des glouglous, des bruits d'eau dans le noir le plus complet. On enfle bottes et cirés et on sort à tâtons du mobil. On a de l'eau à mi-mollet. Elle monte rapidement, notre voiture (5000 kms) a «le cul» qui se lève. Luttant contre ce qui est devenu une vague nous atteignons les sanitaires.

Nous avons de l'eau – enfin de l'eau ... jusqu'à la ceinture. D'autres résidents nous rejoignent tout aussi ahuris que nous. Avec les portes de douche nous parvenons à constituer une espèce de plancher au dessus des parois de séparation des douches..

On se tire, on se hisse alors que nous avons maintenant de l'eau à mi-torse. Tout ça nous a pris une heure.

L'atmosphère est étrange : il s'est arrêté de pleuvoir, il fait noir et froid on est dégoulinants et dégoûtants mais l'eau a semble-t-il cessé de monter.



A droite, le toit des sanitaires



Nuit glaciale, dans la boue et le chaos

Ça clapote en dessous de nous et on entend des gens qui s'appellent plus ou moins près de nous. On répond, on connaît les prénoms. Nous parvenons de l'intérieur à casser les tuiles et à monter sur le toit. C'est la sidération. Le jour se lève, nous sommes entourés de gadoue. Ici ou là on aperçoit le haut d'un arbre, le sommet de quelques poteaux électriques et des mobil-homes dans tous les sens. Il fait un soleil magnifique ... on ne reconnaît rien ... les hélicoptères commencent à tourner et on distingue des gens un peu partout dans les arbres. Plusieurs hélitreuillages ... pour notre part, nous serons emmenés par les pompiers dans un bateau à fond plat.

## LA HAUTEUR D'EAU OFFICIELLEMENT RELEVÉE PAR LES POMPIERS AURA ÉTÉ DE 2M33 !

Cette nuit-là c'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de mort sur le camping. Des vieilles personnes étaient dans les arbres, notre gardien, son épouse et des amis ont été secourus montés sur leur table de cuisine avec de l'eau jusqu'aux épaules, notre voisin était dans la même situation dans l'auvent de son habitat, monté sur sa gazinière ... Un vrai miracle !!!

Je passe sur les journées d'errance d'hôtel en magasins pour se vêtir, d'entraide entre « survivants », et pour moi, qui était alors Président du Conseil Syndical, de réunions de concertation avec notre syndic (à qui je dois de grands merci) pour envisager l'avenir de ce camping ravagé et apporter de l'aide aux résidents sinistrés.

Finalement, sans autre choix, comme tout le monde nous retournons chez nous dans le Nord et j'organise avec notre syndic, une assemblée générale des copropriétaires qui se tiendra en Août 2010 et au cours de laquelle nous décidons du débarrasage du camping et de l'évacuation des épaves par une entreprise spécialisée. Outre les aspects financiers, un crève-cœur pour tout le monde ... !!!

Dans la même période, nous apprenons que les pouvoirs publics (la préfecture) pensent ordonner la fermeture définitive du camping « Le Provençal » !!! Dans le même temps également, j'apprends l'existence de VIVA que je contacte immédiatement...

Je vais passer ici sous silence les longs mois de tractation, d'angoisse, de peur de perdre nos biens ... épisode qui mériterait un bouquin comme dit mon ami Louis Reymondon ... longs mois au cours desquels je sais que les interventions de notre syndic Mr Schmitt, de VIVA mais aussi de la municipalité de Fréjus et en particulier son adjoint à la sécurité de l'époque (le Général Tardif) ont finalement abouti à ce que nous échappions à la fermeture simple et définitive, moyennant de lourds travaux de mise en sécurité. Nous aurons l'autorisation de réouverture officielle le 12 juillet 2012 soit 2 ans après la catastrophe !!!

Je souhaite à ce stade remercier les acteurs que je viens de citer. Une grande majorité des propriétaires « du Provençal » savent ce qu'ils doivent à VIVA qui a réussi à fédérer des populations hétéroclites (simples particuliers, agriculteurs, vigneron, professionnels du tourisme), de plusieurs communes, mais qui avaient toutes un intérêt commun : **sauvegarder leur vie dans cette magnifique basse vallée de l'Argens ...**

Aujourd'hui, et après 8 ans de galères, le « camping le Provençal » est reconstruit ... mais beaucoup sont partis ... lassés par les menaces toujours latentes de nouvelles inondations ... Dans les premiers temps, tout le monde s'est dit : « bon les pouvoirs publics vont agir... après tout il suffit de faciliter l'évacuation de l'Argens vers la mer ??? » Eh bien non !!!

8 ans après, les lourdeurs administratives ... les études machin bidule multiples et variées n'ont toujours débouché sur rien de concret dans la plaine ... AU CONTRAIRE !!!

**L'activisme de VIVA et de quelques politiques « du coin » ont débouché sur une belle idée de création du SMA par mutualisation des ressources des quelques 74 communes du bassin de l'Argens ...** et c'est là que je deviens très en colère ... pour deux raisons :

1. Ce Syndicat Mixte de l'Argens a fini par faire l'objet d'une OPA pure et simple des responsables politiques dracénois – d'une orientation politique que je ne citerai pas - qui ont décidé contre toute logique que les travaux d'importance se feraient sur leur territoire, tirant ainsi la couverture à eux mais mettant encore plus en danger la basse vallée en accélérant le débit de l'eau vers l'aval. Un « risque » assumé, puisque dans une interview à Var matin le 11 octobre 2018, le Président du dit SMA concède : **« l'objectif est, en cas de crues, de ne pas aggraver la situation en aval. Car si le débit de la rivière est augmenté, ces territoires recevront plus rapidement cette eau »**

2. Par le mutisme total à cet égard (en tous cas officiellement) des maires des principales communes de la Basse Vallée de l'Argens les plus concernées !!!

Ne fallait-il pas, comme le proposait VIVA, ouvrir d'abord l'embouchure de l'Argens ... libérer le pont de la Galiote, aménager l'estuaire de l'Argens, buser entre les étangs vers la mer en toute naturelle priorité ??? Bref, **travailler de l'aval vers l'amont ?** Bien sûr chacun voit midi à sa porte mais je le pense profondément !!!



Le Préfet CAYREL et le Président du CG83, M. LANFRANCHI

Aujourd'hui ma vie a changé. Heureux retraité je vis sur les hauteurs du Muy « au sec ».

Mais je suis toujours **aux côtés de mes amis restés « au Provençal » et fidèle au travail de VIVA.**

# Proposition d'une démarche pour le groupe VIVAGRI

Jacky GIRAL, co-président de EME

## La situation :

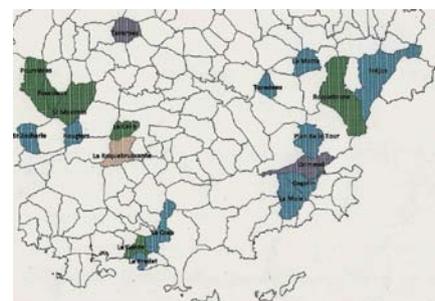
Le groupe que le Bureau élargi de VIVA a réuni le jeudi 10 novembre 2016 sous le nom de VIVAGRI a les qualités nécessaires pour piloter une opération de protection du foncier agricole de la plaine fertile de l'Argens (création d'une ZAP ou autres dispositions de sauvegarde). Il réunit des agriculteurs directement concernés, diversement syndiqués mais motivés par une action commune, (bien que déçus par l'attitude de certains élus locaux), des citoyens de la vaste agglomération, voire des communes voisines, impliqués dans une action solidaire (Terres Fertiles, EME, Bio-Consom'acteurs,...). Tel qu'il se présente, il a légitimité du terrain et commence à délimiter un cercle pertinent de personnes ressources et d'entités capables de s'entendre.

## Les quatre problématiques à surmonter :

- Avant toutes choses il doit être entendu par tous que certains aménagements en amont (bassins d'expansion et de retenues) vont diminuer le débit des eaux reçues dans la plaine mais qu'il faut prioritairement et logiquement, commencer par des travaux sur l'aval pour libérer l'évacuation des eaux du delta à la mer. Une forte réduction de sa vulnérabilité aux inondations devrait favoriser la remise en culture de la Basse Vallée de l'Argens. Il reste à traiter la question, mise en avant avec raison par VIVA, de l'eau venant de la Vernède et des Paluds : le système de domestication de ces eaux par des canaux d'irrigation (comme cela se faisait avant les années 60) doit être un chantier à prévoir de façon concertée entre propriétaires, municipalité de Fréjus, Conseil Départemental et Agence de l'Eau. Des chantiers d'insertion pourraient être mis en place sous la houlette d'un hydraulicien. Cela ferait se rejoindre social, économique et écologique. Financements multicentriques mutualisés dans le PAPI complet sous la direction du SMA.
- L'acquisition des terrains et la garantie de leur destination doit être assurée en concertation avec les communes notamment en respectant les SCOT et les PLU qui en découlent. Deux voies se présentent alors induisant des stratégies différenciées :
  - Lorsqu'une municipalité, comme par exemple celles de Fréjus ou de Roquebrune, veut jouer le jeu du développement agricole et de la redistribution des terres, une structure telle que Terres Fertiles est utile. Des réserves foncières ou des zones tests (permettant à des jeunes de se lancer sans risque financier) peuvent être inscrites dans le PLU.
  - Lorsqu'une municipalité, comme celle de Puget-sur-Argens, n'envisage pas de s'investir économiquement, il est nécessaire de créer une association de type Terre de Lien fonctionnant sous forme de Société Coopérative à Commandite et mixant des apporteurs non agricoles (simples consommateurs ou citoyens engagés et motivés). La coopérative achète la terre puis la revend à de jeunes agriculteurs. Les surfaces concernées peuvent être de petite taille de sorte à développer des cultures maraichères de proximité.
  - La commercialisation des produits peut se faire en s'appuyant sur un financement du Conseil Régional (voir appel à projet du service environnement).
- La nature des produits agricoles et les méthodes culturales doivent être adaptées au risque d'inondation (fruitiers, plantes à fruits de grande hauteur). Les cultures hors sols ne profitent pas de la fertilité limoneuse mais doivent être étudiées et encouragées dans la mesure où elles respectent un cahier des charges « bio ». Un travail d'information et de conseil est à mener sous la houlette d'un agronome spécialisé dans ces questions (la DRAF PACA en possède plusieurs).
- Le bâti agricole, notamment les installations techniques (engins, frigorifiques, stockages) doit être mis « hors d'eau », de même que les habitations (car un agriculteur doit pouvoir habiter sur son exploitation). Le tout peut être regroupé dans des « hameaux agricoles ». Pour cela il faut travailler avec des architectes qui ont l'expérience de ce genre de situation pour concevoir avec les agriculteurs des installations et logements adaptés. Le Ministère de l'Ecologie a lancé un concours d'architectes "construire en zone inondable" !

## Le plan de travail du groupe pourrait être, avant d'agir, de s'informer sur 4 points :

1. Délimitation des ZAP concernées et évaluation de leurs valeurs en termes de production et d'achat,
2. Préfiguration de l'emplacement des parcelles cultivées et des hameaux,
3. Création d'une association en faveur d'une ZAP sur Fréjus et Roquebrune (grandes surfaces fruitières),
4. Création d'une association en faveur d'une ZAP sur Puget-sur-Argens (petites surfaces maraichères).



ZAP existantes dans le Var en 2018



## Agriculture littorale dans le delta de l'Argens

Réflexions de Pierre BARBE en 14 points - 10 novembre 2016

1. Coincée entre le massif des Maures et celui de l'Estérel, l'agriculture de plaine dans l'Est-Var se limite à la vallée de l'Argens et celle du Reyran (tristement connue depuis la catastrophe du barrage agricole de Malpasset en 1959)
2. De petites exploitations, souvent en maraîchage, quelques vignes, et un peu d'arboriculture fruitière (autrefois, le pêcheur dominait), des serristes et des pépinières, peu d'élevage (ovin), un peu d'apiculture, le besoin de revenus complémentaires
3. En attendant un remembrement annoncé, une mosaïque de petites parcelles
4. Une eau relativement abondante (pompage dans l'Argens et Canal de Provence), un sol fertile
5. Un vieillissement de la population d'agriculteurs et un manque de relève, d'où des arrêts de cultures et des friches
6. Une recherche de « rapport » de ces friches à destination de logement (camping, mobil-homes, Gens du Voyage), de loisirs divers (type motocross, karting, chevaux), de location (jardins familiaux), de subventions (bien qu'étant en arrêt de culture)
7. Recherche de rapport également par la vente de terre-matériau arable, se conjuguant parfois avec l'importation de remblais (soit un double rapport)
8. Toutes ces parcelles sont dans des zones inondables relevant d'un PPRI
9. Donc, la non-possibilité de construire / résider sur place pour un exploitant, et la difficulté de stocker sur place du matériel agricole ou sa production (frigo)
10. La plupart des exploitants ont été touchés par la crue de la Nartuby et de l'Argens en juin 2010 ; ont été retouchés en novembre 2011 par une nouvelle crue de l'Argens et à nouveau depuis
11. Hors perte de récolte, des dégâts matériels conséquents (serres, tracteurs, machines, ruchers, bétail, etc..)
12. Des contraintes écologiques fortes (la zone du delta est en « Natura 2000 »), la protection des captages d'eau, le « biseau salé » qui remonte la vallée
13. Peu de volontés (surtout financières) pour nettoyer le lit de l'Argens, en enlever les embâcles, créatrices de vagues destructrices. Des ouvrages d'art obsolètes ou non entretenus (barrages « anti-sel », canal du Reyran)..
14. Un « effet de vitrine » redoutable entre le travail de la terre (peu rémunérateur) et les feux de la Côte d'Azur

### NOTES et PROPOSITIONS :

Je pense que le Rocher de Roquebrune fait partie de l'Estérel, pour ce qui est de l'Agriculture/delta de l'Argens. Pour l'Apiculture c'est un site où se trouvent jusqu'à 1 000 ruches, donc c'est une grosse concentration. Avec les inondations, 250 ruches sont parties à la mer !

1. Pour que l'agriculture aille mieux il faut bloquer les prix des terres agricoles sur un certain nombre d'années, pour décourager les propriétaires de vendre leurs terres très cher, et les redistribuer de façon à être accessibles aux Jeunes.
2. Demander l'accès à la construction de bâtiments agricoles hors d'eau à minima.

C'est tout pour le moment .... (réflexion à poursuivre à la demande du Bureau de VIVA, pour **VIVAGRI**).



## L'Impact

M. Hubert BARRET, secrétaire de la Confédération paysanne du Var

Que dire de **cette décennie de ravages et de laisser faire** ? Sinon que l'on en est au même point qu'à la veille des inondations meurtrières de 2010 . A part les sinistrés et leurs organisation dans cette association qu'est VIVA et l'accès aux alertes vigie-crue, sur le terrain : rien de concret !

**Point de travaux effectués ou même en cours pour protéger la Basse Vallée.** Pourtant "un pognon de dingue" a été débloqué pour réguler les crues ; je me souviens d'une enveloppe de cinq millions sept cent milles euros en 2012 dont quatre vingt dix milles euros était alloué aux travaux d'urgences étalés sur trois ans (soit 30.000€ par an). Je me souviens avoir fait remarquer que les enveloppes avaient peut-être été interverties, mais non, que je me rassure c'était pour des études hydrauliques. Une commission parlementaire s'était même déplacée sur le terrain ...

Récemment **96 millions d'euros ont été alloués pour la mise en route du PAPI**, plus de 50 ont été absorbés en moins de trois semaines pour je ne sais quoi ... Le reste attendant une affectation, si du moins ce n'est pas déjà fait.

Alors qu'en dire ? ... Nous avons déjà une pompe, c'est une pompe à fric mais, pour ce qui est du fric, nous n'en voyons pas la couleur ni la destination. La Provence, plus particulièrement le Var, est championne dans l'élaboration de grandes dépenses inutiles : la LGV (plus ou moins 40 milliards €) ou la construction de nouveaux bâtiments (14,7 millions €), doublons dédiés à une représentation consulaire agricole qui, de toute manière, va être régionalisée . De quoi faire une jaunisse, et pas seulement que du gilet .

**Nous avons des sous, mais pas les mêmes priorités.** Pour les uns, traverser le Var en gagnant dix minutes est un enjeux primordial. Pour d'autres s'ériger un palais à la gloire d'une agriculture abandonnée et laissée pour compte (à peine plus de 9% de la surface du Var) est la nécessité absolue. Pour nous, Paysans du Var, **il y a d'autres priorités, plus vitales, et l'aménagement rapide de la vallée de l'Argens en est une.** Car la vallée de l'Argens est formée de **terre alluvionnaire qui en fait une des plaines les plus fertiles** que nous ayons, 3000 ha d'excellente terre pouvant recevoir des cultures vivrières de proximité . Parmi les bonnes idées qui arrivent bizarrement trop tard, **la Chambre d'Agriculture propose de reconquérir l'espace agricole** abandonné ces dernières décennies. Voilà un vrai ouvrage digne d'un investissement consulaire !... L'irrigation est déjà en place, peut-être à réviser ou à réparer car vieille de plus de trente ans. **Relancer une filière fruits et légumes** (sans pour autant tomber dans la monoculture) répondant aux besoins du Var et proposant des prix attractifs afin d'avoir **des revenus décents pour les paysans.**

La **sanctuarisation de ces terres nourricières et le classement en ZAP** pour les mettre à l'abri des spéculations immobilières ou de trafics avec les déchets du BTP, pourrait être une bonne chose. Il faut donc relancer **une ruralité basée sur le respect de l'environnement, non polluante** ; ma préférence va pour le BIO ainsi qu'à toutes les démarches approchantes. Néanmoins **il faut établir une règle du jeu**, et que toutes les communes jouent le jeu. Car jusqu'à présent le courage politique n'est surtout pas de mise , et tout le monde fait passer ses intérêts au premier plan, ne serait ce que pour être réélu. Les installations illicites doivent, par principe, être combattues car elle ne pourraient qu'aggraver la situation. Mais, se sentant abandonnés, il est compréhensible que certains s'estiment en position de légitime défense, contraints de protéger eux-mêmes leur vie, leurs biens et leurs activités.

J'aime ce proverbe Chinois qui dit « Le sage montre la Lune , l'idiote regarde le doigt » il ma toujours fait rire. Ce qui est moins risible s'est quand ont annonce des travaux sur la zone de la Palud (16 millions €) qui vont à l'encontre des intérêts de l'aménagement de la vallée, alors que **si les efforts étaient conjugués** on pourrait faire l'économie de cette dépense. L'adage Chinois s'applique aussi à "l'enfant terrible des Maures" : l'Aille . Un aménagement hydraulique sur le bassin versant des Maures est nécessaire pour calmer l'impétuosité de cet oued .

La baisse des seuils, un nouveau pont de la Galiote, des aménagements :sur la route D 559 et sur les étangs de Villepey, le réabouchement de la grande Garonne à l'estuaire,...sont les travaux nécessaires pour que la sécurité et une certaine sérénité reviennent sur la plaine. Et **qu'une vie économique reprenne** naturellement.

**Pour l'instant, le cœur des habitants de la vallée bat entre résilience et résignation.**

"Quand ont veux enterrer un projet ont crée une commission", disait Edgard Faure... Et bien, chez nous, **on semble faire une étude d'impact interminable. Sans pour autant mesurer l'impact des inondations sur les populations et l'économie !** Quand ce PAPI sera-t-il opérationnel ? Pourvu qu'il ne faille pas encore une décennie !

....



## Préserver nos terres agricoles : une urgence d'utilité publique !

---

### LE COLLECTIF DE DÉFENSE DES TERRES FERTILES : ACTION PRIORI-TERRER !

Corinne DOUBLAT, Co-présidente du Collectif de Défense des Terres Fertiles

Les trépидations de la vie moderne qui semble confondre agitation avec action, montrent dans sa consommation boulimique d'espaces agricoles qu'elle a perdu le sens des valeurs primordiales.

Au point que la sauvegarde, voire la sanctuarisation des terres agricoles est devenue essentielle : c'est ce qui mobilise de plus en plus intensément le Collectif de Défense des Terres Fertiles (CDTF).

Créé il y a déjà une douzaine d'années et rassemblant citoyens comme associations et organisations agricoles et environnementales, le CDTF est engagé sur 3 axes principaux :

- ▶ information et sensibilisation des citoyens et élus pour favoriser la prise en compte de l'importance des terres fertiles et de l'agriculture paysanne et locale comme vecteurs de développement économique et social durable de notre territoire régional
- ▶ veille foncière des documents d'urbanisme (depuis 2014) à travers l'animation et la structuration d'un réseau de « veilleurs », véritables lanceurs d'alerte qui sollicitent le Collectif quand une terre agricole de leur secteur est menacée
- ▶ mobilisation collective et actions juridiques : recours au tribunal administratif, lettres aux préfets, aux commissaires enquêteurs, participation à des réunions d'information, de mobilisation, manifestations sur le terrain, etc.

Chaque citoyen.ne écoresponsable de notre belle région est invité à venir renforcer l'équipe bénévole du CDTF, soit en devenant « veilleur local » dans son secteur, soit en devenant « membre actif » par une adhésion, soit plus ponctuellement par une présence lors des actions de terrain.

Ceci est d'autant plus important que depuis un an le Collectif de Défense des Terres Fertiles ne reçoit plus la subvention régionale qui lui permettait de bénéficier d'un animateur salarié.

Votre solidarité et votre suivi sur le site et sur la page facebook du CDTF sont d'une grande importance car ils donneront force et visibilité à ses actions d'utilité publique.

#### **Collectif de Défense des Terres Fertiles**

**La Maison du Paysan**

**ZAC de la Gueiranne**

**83340 LE CANNET-DES-MAURES**

**Tel: 06 95 46 21 69 Tel : 06 81 84 21 30**

**Courriel : [collectifdefenseterresfertiles@gmail.com](mailto:collectifdefenseterresfertiles@gmail.com)**

**Site internet : <http://collectif-terres-fertiles.org>**

**facebook : <https://www.facebook.com/CollectifTerresFertiles/>**



---

### SANCTUARISER LES TERRES FERTILES :

200 fermes disparaissent chaque semaine. concentrant le foncier aux mains d'un nombre toujours plus réduit d'acteurs. La taille moyenne des fermes françaises est passé de 20 à 55 hectares entre 1970 et 2020. Aujourd'hui, 10 % des exploitants exploitent 50 % des terres.

En Haute Loire, le prix de l'hectare de terres libres, non bâties, labourables ou prairies varie de 630 à 19 280 €. Dans les Bouches du Rhône de 7 970 et 52 330 €.

30 à 40 % des terres agricoles du Var sont à l'abandon parce que des propriétaires attendent qu'elles soient classées constructibles.

En Pologne, Roumanie, Lituanie, existe une surface maximum en propriété.

# Lutte contre les déballes illégales du BTP

*Les monticules de déchets qui s'accumulent dans la plaine, en toute impunité, altèrent définitivement ses étendues fertiles, aggravent sa vulnérabilité aux inondations et participent de l'imperméabilisation des sols dont on subit les graves conséquences.*

*Dans le Bulletin de l'AG de VIVA 2016, on lisait déjà un réquisitoire sévère de M. Ramon LOPEZ, Président de l'UDVN83. Il reste, hélas, d'une totale actualité :*



Comme le Var détient le record de France des décharges illégales de déchets plus ou moins inertes du B.T.P., nous avons acquis une certaine expérience de la question, dont nous avons fait part depuis longtemps à [FNE-PACA](#).

Le motif N° 1 de la prolifération des "déballes" est leur impunité, totale ou relative. Leur usage génère pour les entreprises qui y recourent de substantielles économies par rapport au recyclage ou au stockage en ISDI autorisée. Le prétexte invoqué par l'administration pour justifier sa complaisance est le manque d'ISDI ... Soigneusement entretenu par les Conseils Généraux à cet effet: Ils s'abstiennent d'en créer ou d'en prévoir, protégeant les entreprises coupables. Il faut se rappeler que le plus gros des déchets du BTP ainsi semés dans la nature provient des chantiers des collectivités territoriales... Comme le tunnel de Toulon, par exemple.

Le caractère non dissuasif des amendes prononcées par la Justice Pénale vient du fait que la DDTM83 (direction départementale des territoires et de la mer), en charge des [ISDI \(installations de stockage de déchets inertes\)](#), qui ne sont pas des ICPE ([Installations Classées pour la Protection de l'Environnement](#)) et qui sont du ressort de la [DREAL](#), refuse de verbaliser les décharges sauvages autrement que comme des "exhaussements du sol" au titre du code de l'urbanisme. La DDTM ignore alors complètement la législation sur les déchets du Code de l'Environnement, notamment les articles [L.541-30-1](#) et [L.541-46](#). Le motif réel, c'est que leurs agents ne sont pas assermentés ni commissionnés pour le code de l'environnement. Et ils font tout pour ne pas l'être. En fait, nous avons vu certains d'entre eux rédiger des procès-verbaux mensongers pour épargner certains notables, comme le [maire de Belgentier](#).

*L'incidence néfaste de ce laisser-faire est doublée d'une autre pratique coupable : le commerce de terres arables, comme l'explique M. M. RUBY, secrétaire du Collectif de Défense des Terres Fertiles :*

Le problème, ici, dans le Sud-Est du Var, réside surtout dans l'absence de transmission des terres. Les anciens agriculteurs qui prennent une retraite bien méritée ne transmettent pas la terre à des jeunes à un prix "raisonnable" et leur descendance n'est pas intéressée. Ils attendent qu'elle devienne constructible, vont essayer de l'utiliser à des fins diverses (parkings à bateaux ou caravanes, clubs canins, port fluvial, circuit de motocross, et j'en passe). Si certaines de ces utilisations n'impactent pas une future remise en culture, la plupart sont dangereuses. Nous aurons besoin de ces terres sous peu... Notre autonomie alimentaire est très limitée et continue à se réduire dangereusement. Pour ne citer qu'un seul exemple, une activité « porteuse » aujourd'hui est la vente de sa terre « végétale », jusqu'à deux mètres de profondeur (c'est "légal" !), pour la remplacer par des déchets du BTP (souvent importés des Alpes-Maritimes). L'ancien agriculteur touche de l'argent deux fois pour la même surface, et la terre n'est plus cultivable en l'état. Il existe aussi l'exemple des déblais du tunnel de Toulon qui ont fini dans un vallon. La technique est de répandre ensuite sur les déblais une fine couche de terre végétale pour y planter des oliviers ou de la vigne...

*En 2016, M. Gérard FERRO (Groupe ESTEREL) donnait son point de vue en forme d'alerte :*

La plaine de l'argens, les vignobles AOC de la Région, les remblais débordants allègrement sur les EBC (Espaces Boisés Classés), bon nombre d'entreprises du BTP négligent les solutions réglementaires et les plus écologiques en relation étroite avec l'économie circulaire...

Le recours au recyclage est loin d'être systématique, il est quasi Exceptionnel, la mise en Décharge en ISDI et dans les carrières pour leurs réaménagements est trop souvent Concurrencé par les déchargements sauvages dans des lieux habituellement réservés à l'agriculture, ou dans des champs d'expansions de crues qui ont été largement rehaussés sur plusieurs mètres de hauteur, en zone humide et quelque fois en enfouissant au passage le biotope local comme les tortues cistude très protégées qui aiment les milieux humides...

Il est temps que les acteurs du BTP contribuent à mettre de l'ordre dans leurs rangs, en n'hésitant pas à dénoncer les contrevenants qui font du tort à la profession, il est temps que les donneurs d'ordres quel qu'ils soient donnent les moyens aux entrepreneurs vertueux d'agir dans le droit chemin de la réglementation, il est grand temps que les personnalités en charge de la gestion des espaces, des aménagements et de l'urbanisme en général, les responsables associatifs, les décideurs politique prennent le sujet à bras le corps, en décidant dans le cadre d'un schéma de cohérence territorial de désigner spatialement les terrains et les zones d'intérêts majeurs devant recevoir des installations de recyclages, de valorisations et d'enfouissement ultimes des inertes du Btp... De multiples solutions existent, faut il encore avoir la volonté de les mettre en œuvre...

*Dans le Bulletin Municipal d'avril 2016, le Maire de Fréjus s'est élevé contre ces déballes illégales du BTP dans la plaine de l'Argens et a promis de porter plainte contre les délinquants. Il s'est engagé désormais à la tolérance zéro et à faire opérer les remises en état des lieux à la charge des contrevenants. Une volonté politique louable mais pourquoi n'est-elle pas suivie d'effets ?*

# La Nature est notre vraie richesse

Bernard ASTRUC  
Conférencier  
Président de Bio ConsomActeurs Paca France  
Administrateur du Collectif de Défense des Terres Fertiles



Les produits alimentaires ne sont pas des produits comme les autres, ceux qui sont produits à la chaîne par l'homme industriel moderne.

Ils ne peuvent et ne doivent impérativement être que les produits de cette généreuse Nature qui nous offre au fil des saisons une biodiversité d'une infinie variété de couleurs, de textures, de senteurs et de saveurs dont l'**agrochimie** nous prive aussi regrettablement que dangereusement.

A contrario, l'**agrobiologie** éthique est une forme d'agriculture qui se veut la moins interventionniste possible, faisant de l'agriculteur bien plus un jardinier accompagnateur qu'un apprenti sorcier non respectueux des cycles naturels et de la diversité des paysages ruraux.

Le vrai paysan sait qu'un équilibre subtil et constant doit être maintenu entre la faune et la flore, dans le respect de l'abeille comme de la coccinelle et du ver de terre, travailleurs infatigables dont le monde végétal ne peut se passer durablement, sauf à utiliser, de façon désastreuse et à très court terme, les poisons de la chimie.

Le bilan de l'utilisation pendant plus d'un demi-siècle de ces produits mortifères est catastrophique : les fertilisants, et les traitements chimiques qui vont de pair, polluent l'eau, l'air, détruisent la vie des sols, la biodiversité, et empoisonnent l'humanité à petit feu, au travers des innombrables maladies dites de civilisation, dont dégénératives et neurodégénératives.

De surcroît - et ceci ne laissera pas indifférents les adhérents de VIVA - toutes ces « externalités négatives », dont le coût de dépollution incombe aux citoyens - consommateurs via une très forte pression fiscale, incluent un phénomène supplémentaire aussi très grave : le ravinement des terres arables qui ne sont plus suffisamment tenues par un enracinement permanent des végétaux, et le ruissellement en surface des eaux de pluie qui ne pénètrent plus suffisamment dans des sols devenus imperméables par défaut de vie aérobie d'une activité microbiologique anéantie par les techniques de l'agrochimie. Ces eaux de surface vont grandir les ruissellements issus du bétonnage et du bitumage en constante augmentation, au point que ces phénomènes conjugués contribuent, chaque fois qu'il pleut beaucoup, à la création de zones d'inondations inexistantes dans le passé.

Nous avons tous connu le temps où il n'y avait pas une « alerte orange » chaque fois qu'il pleut ! Mais c'était le temps où nous devions nettoyer nos pare-brises des nombreux insectes qui s'y écrasaient... Aujourd'hui 80% des insectes volants ont disparu. En 50 ans le monde a beaucoup changé. 1,5 million de petites fermes ont disparu en même temps que 3 millions d'agriculteurs et **20% des terres agricoles.**

Tout se tient, et le combat de VIVA s'inscrit nécessairement dans une transformation en profondeur de l'Agriculture et des espaces ruraux. Nous nous devons d'aller vers une bien plus grande autonomie alimentaire vivrière comme celle qui régnait dans nos territoires de Provence en 1956, année où les oliviers ont gelé sous un froid très intense avec jusqu'à un mètre de neige sur Saint-Tropez pendant cinq à six semaines durant lesquelles l'électricité était coupée et les routes impraticables. Tout ceci sans que personne ne meure de froid ni de faim ! Qu'en adviendrait-il de nos jours, si ce phénomène climatique se reproduisait avec une densité de population encore plus forte dans les zones urbaines de notre région du sud-est ?

Dès lors, sans chercher à accabler les agriculteurs de ce système dominant actuel, car ils en sont les premières victimes, il est grand temps de changer complètement de modèle ! Pourquoi attendre alors que, comme le prouvent des dizaines de milliers d'agriculteurs n'utilisant plus aucun fertilisant ni traitement chimiques sur des centaines de milliers d'hectares, les alternatives au système « conventionnel » sont là, dans toutes les filières agricoles, un peu partout devant nos yeux ?

Comment ne pas soutenir toutes les associations qui œuvrent pour **le respect du Vivant**, telles que le rassemblement de citoyens « **Consommateurs pas cobayes !** » qui prône l'arrêt du nourrissage du bétail français avec des aliments OGM (de surcroît en provenance de l'autre bout de la planète **avec une empreinte écologique devenue insupportable**) ? Cela concerne 9 animaux d'élevage sur 10 en France avec l'importation de 4 millions de tonnes de tourteaux de soja transgénique par an, en provenance du Brésil et d'Argentine.

Et aussi le mouvement « **Oasis Réunion** » qui tend à faire de cette si belle île de La Réunion le premier département de France à adopter le « **Zéro phyto 100% bio et local** » avec une bio locale, éthique, équitable, et adaptée à des traditions propres à ses terroirs.

**Je trouve admirable ce projet de sauver une des plus belles biodiversités de la Planète d'une façon aussi radicale**, qui se veut à la fois exemplaire pour toutes les autres régions de France, de métropole ou d'outre-mer, mais aussi pour tous les pays du Monde.

Son nom « **Oasis** » l'évoque si bien, puisqu'il représente **une vie luxuriante** véritablement miraculeuse dans un environnement de plus en plus gravement pollué. Le **Manifeste** destiné à soutenir ce projet est à lire et signer sur <https://oasis-reunion.bio>

Je remercie vivement l'association VIVA pour cette tribune qui nous est offerte, en rappelant que **notre avenir sur la planète est vraiment entre nos mains !**

Alors, agir individuellement c'est bien, mais agir aussi collectivement, c'est encore mieux !

Contact : 06 70 51 06 48

Site : [www.bioconsomacteursprovence.com](http://www.bioconsomacteursprovence.com)

Facebook : [www.facebook.com/BioConsoPACA](https://www.facebook.com/BioConsoPACA)



**Notre avenir sur la planète  
est entre nos mains**

## Parcours du combattant pour les paysans intoxiqués aux pesticides

PAR NATALIE SAUER\*

LE 10 AOÛT 2018, un jardinier de la banlieue de San Francisco a fait condamner la société Monsanto pour ne pas l'avoir prévenu des effets du Roundup, l'herbicide le plus utilisé dans le monde. Cette première a valu à M. Dewayne Johnson, atteint d'un cancer en phase terminale, des dommages-intérêts considérables : 289 millions de dollars (250 millions d'euros), ramenés en appel à 78,5 millions. En Europe, le glyphosate, principal composant du Roundup, restera autorisé au moins jusqu'en 2022. Si les dangers de nombreux produits chimiques utilisés dans l'agriculture sont de mieux en mieux établis, leur réglementation comme la reconnaissance des dégâts qu'ils ont causés restent un combat difficile, en particulier pour les agriculteurs.

En France, deuxième pays acheteur de produits phytosanitaires de l'Union européenne après l'Autriche, la Mutualité sociale agricole (MSA) a indemnisé moins d'un millier d'agriculteurs au cours de la dernière décennie, toutes maladies confondues. « C'est la partie émergée de l'iceberg », reconnaît Mme Anne Marie Soubielle, chargée de mission santé et sécurité au travail au ministère de l'agriculture. Un rapport remis au gouvernement en janvier 2018 est alarmant : « Le nombre de victimes actuellement reconnues minore nettement le nombre potentiel de victimes (1). » En s'appuyant sur l'état des connaissances scientifiques internationales, les inspecteurs généraux de l'administration estiment que « le risque d'exposition aux produits chimiques de la population agricole concernerait actuellement cent mille personnes. Le nombre de victimes potentielles pour lesquelles il y a une présomption forte de causalité entre la maladie et l'exposition est de l'ordre de dix mille personnes, dont deux tiers pour la maladie de Parkinson et un tiers pour les hémopathies malignes (2) ».

Le régime de protection sociale obligatoire des agriculteurs a

pourtant fait quelques progrès dans la reconnaissance des maladies ces dernières années. Atteint en 2006 d'une leucémie rare après avoir manipulé des produits à base de benzène, M. Dominique Marchal est le premier agriculteur indemnisé pour une pathologie professionnelle liée aux pesticides. En 2012, la MSA ajoute la maladie de Parkinson à son tableau des maladies professionnelles. Trois ans plus tard, le lymphome non hodgkinien y apparaît à son tour. Cependant, ces avancées demeurent insuffisantes. Cofondatrice du Collectif Info Médoc Pesticides, Mme Marie-Lys Bibeyran s'est battue pour faire reconnaître l'origine professionnelle du cancer du foie qui a emporté son frère vigneron à l'âge de 47 ans. Elle évoque la « double peine de la maladie et du silence » que subissent toujours en 2018 les agriculteurs touchés.

Le rapport de l'administration met en exergue les « limites des dispositifs » d'indemnisation actuels, dont l'aspect le plus décourageant serait la faiblesse de la compensation financière à espérer. Les indemnisations accordées aux victimes de produits phytopharmaceutiques font l'objet de contestations systématiques devant les tribunaux, explique François Lafforgue, avocat de plusieurs victimes, dont celles de Triskalia (3) : « Nous obtenons gain de cause dans 95 % des cas, ce qui prouve bien que la MSA ne prend pas en compte les séquelles constatées. »

Ceux qui souhaitent entamer une procédure doivent cheminer dans un labyrinthe kafkaïen. Pour les maladies autres que Parkinson et le lymphome non hodgkinien, ils doivent adresser leur demande au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), organisme indépendant de la MSA, et prouver qu'ils ont été exposés aux produits qu'ils estiment être à l'origine de leur maladie. Il leur faut alors aller à la pêche aux documents : carnets de commandes, factures ou récipients ayant contenu les toxiques

incriminés.

CETTE DÉMARCHE est particulièrement laborieuse pour les salariés, qui doivent parfois affronter leurs employeurs, peu enclins à fournir les documents prouvant leur exposition. Une fois qu'ils sont en possession de ces éléments, il leur incombe d'établir un lien de causalité entre leur maladie et les substances, qui peuvent être multiples. « C'est une tâche difficile pour les effets différés, vingt ou trente ans après l'exposition, alors que le danger était méconnu », explique Mme Soubielle.

Second rempart à franchir : la reconnaissance médicale, du fait du manque de formation des médecins, selon Annie Thébaud-Mony, sociologue et directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Lors des entretiens pour l'établissement d'un certificat attestant l'origine professionnelle de la maladie, l'accent est trop souvent mis sur des facteurs individuels relevant de l'hygiène de vie - consommation de tabac ou d'alcool, surpoids -, au détriment de facteurs environnementaux, explique-t-elle : « Les médecins ne sont pas formés à prendre en compte les facteurs collectifs qui mettent en cause la logique industrielle. » Les associations de victimes font également état des pressions plus ou moins fortes que certains médecins exercent sur les patients, pressions qui peuvent aller de la mise en garde bienveillante (« C'est une procédure longue ») au rejet pur et simple (« Vous n'aurez rien », « Ça ne vaut pas le coup ») (4).

De son côté, la MSA maintient qu'elle demeure le système d'assurance le plus favorable au demandeur pour les maladies liées aux pesticides en Europe, comme le soutient M. Marc Rondeau, médecin-conseil et conseiller technique national à la mutuelle. Certains pays comme l'Allemagne exigent des demandeurs la preuve que le produit est la cause directe de la pathologie ; la MSA française affirme qu'elle accède, elle, « automatiquement » aux

\* Journaliste

demandes d'indemnisation pour Parkinson ou pour le lymphome non hodgkinien si l'exposition la plus récente à la substance a eu lieu au cours de l'année précédente. Accusée de ne pas représenter les victimes des pesticides, elle se défend en soulignant que son conseil d'administration est élu par 24 000 professionnels, y compris les agriculteurs et les employés de l'agro-industrie.

Sous le feu des critiques, le groupe de pression français des pesticides appelle à faire confiance au « système robuste » de régulation actuellement en place. « Il serait inquiétant que les produits soient mis sur le marché avec des critères susceptibles de rendre les gens malades », lance Mme Eugénia Ponnaret, directrice de l'Union des industries pour la protection des plantes (UIPP), qui se veut rassurante :

« La procédure d'autorisation de mise sur le marché opérée par l'Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] est parmi les plus rigoureuses du monde, d'autant plus qu'elle intègre un réexamen du produit tous les dix ans. »

Mme Pommaret insiste notamment sur l'amélioration des dispositifs de protection : les combinaisons de travail sont dorénavant en coton déperlant, plus confortables et plus esthétiques afin d'en encourager le port. Et tout agriculteur exposé aux pesticides doit désormais suivre une formation obligatoire de trois jours pour apprendre les bonnes pratiques. Alors, peut-on vraiment parler de victimes, si, comme elle l'affirme, tout est mis à la disposition des agriculteurs pour se protéger ? « C'est une question délicate que je ne vais pas commenter », dit-elle. Elle ajoute cependant : « Je peux comprendre que ces personnes puissent se sentir victimes. »

ECOLOGISTES et professionnels de la santé environnementale rejettent quant à eux l'argumentation qui minimise les risques liés aux pesticides parce que leur usage serait contrôlé. La procédure d'homologation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et les conflits d'intérêts de ses experts concentrent les critiques. En 2014, un rapport associatif soulignait que 52 % des experts examinant les effets des mélanges de pesticides dans les aliments avaient « des

liens avec l'industrie (5) ». En France, l'association Générations futures dénonce des failles dans le système d'homologation de l'Anses. Les produits y sont évalués de manière isolée, sans tenir compte ni de leur interaction avec d'autres substances chimiques dans l'environnement - l'« effet cocktail » - ni de leurs conséquences à long terme.

Alain Garrigou, professeur d'ergonomie à l'université de Bordeaux et spécialiste des maladies professionnelles, ajoute que le port d'une combinaison de travail ne pourra jamais protéger intégralement contre l'exposition aux pesticides : au mieux, elle contribuera à la diminuer; au pis, à l'accroître. Ses travaux montrent en effet que les agriculteurs munis d'une combinaison peuvent être jusqu'à trois fois plus exposés que ceux qui n'en portent pas (6). Dans certains cas, les produits passent directement à travers les combinaisons, qui deviennent alors des scaphandres toxiques.

Pour Thébaud-Mony, l'accent mis par les entreprises agrochimiques sur les équipements de sécurité n'est qu'une manière déguisée de reporter sur les agriculteurs les responsabilités de l'industrie. « Nous l'avons vu avec l'amiante : les fabricants et, dans une certaine mesure, les organisations représentatives se concentrent sur la responsabilité individuelle des travailleurs, en disant qu'ils ne savent pas comment utiliser les produits. »

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), censée défendre ses membres, figure parmi les plus remarquables adversaires de la régulation et se tient au premier rang du groupe de pression favorable aux pesticides. Avant de rejoindre la direction de l'UIPP, en 2013, Mme Pommaret a d'ailleurs été pendant près de vingt ans la responsable environnement de la fédération agricole. « Ils ne peuvent pas organiser une réunion sans avoir une entreprise à leur côté », lance M. Paul François, président de l'association Phyto-Victimes et premier agriculteur du monde à avoir fait condamner Monsanto, en 2012, à la suite d'une intoxication à l'un de ses herbicides, le Lasso. La FNSEA siège aussi aux côtés d'associations de victimes, de médecins et de fonctionnaires à la Commission supérieure des

maladies professionnelles en agriculture (Cosmap), l'organisation responsable de proposer l'inscription de maladies professionnelles. En 2012, elle avait voté contre l'inscription de la maladie de Parkinson. En 2015, elle s'était abstenue pour le lymphome non hodgkinien.

SUR LE PLAN politique, la question prend corps. Introduite sous la forme d'un amendement à la loi agriculture et alimentation adoptée le 2 octobre, la création d'un fonds d'indemnisation spécifique aux victimes des produits phytosanitaires a été débattue. Modelé sur le dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante, ce fonds serait alimenté par une taxe déjà en vigueur sur les ventes de pesticides, selon le principe du pollueur-payeur. La possibilité d'indemnisation s'étendrait à des personnes qui n'ont pas vécu une exposition prolongée aux produits, y compris les enfants dont la malformation congénitale serait causée par l'exposition de leurs parents. Enfin, une commission d'enquête indépendante de la MSA serait dotée de compétences pour examiner les liens entre exposition aux produits phytosanitaires et maladies, avec, à la clé, l'obligation pour les entreprises de lever le secret commercial sur la composition des produits. Selon M. François, la création de ce fonds représenterait une victoire « historique » pour les victimes.

Mais, après le refus de l'Assemblée nationale d'interdire le glyphosate l'été dernier, la partie semble loin d'être gagnée. Malgré un vote unanime du Sénat, le 2 juillet 2018, en faveur de la création de ce fonds, le gouvernement a reporté le projet à 2020, arguant que la connaissance des effets des produits était insuffisante pour justifier un tel fonds. En 2013, une expertise collective de l'Inserm (7) a pourtant établi qu'il existait des liens entre l'exposition aux pesticides et les maladies neurodégénératives, les troubles de la reproduction ou certains cancers, comme ceux de la prostate, les leucémies ou les lymphomes, qui affectent les organes produisant des éléments entrant dans la composition du sang (ganglions lymphatiques, rate, moelle osseuse). Le nombre de demandes d'indemnisation, lui, ne cesse d'augmenter: 26 en 2007, 113 en 2016, pour un total de 678 sur l'ensemble de la période considérée. **Nathalie SAUER**

## La Basse Vallée de l'Argens

En septembre 2010, la SAFER adressait aux représentants de la mission d'audit initiée par Nicolas SARKOZY, une note de propositions d'actions sur la BVA. Celle-ci préconisait la mise en place d'un PAPI et d'un projet d'aménagement foncier. Les principes en étaient simples : le remembrement des parcelles permettrait de mettre fin à la cabanisation, de créer des ilots fonciers de bonne taille pour consolider des exploitations existantes ou installer des jeunes durablement. De plus, l'AFAF avait le mérite d'intégrer les aménagements de protection contre les crues.

Nos propositions ont été partiellement acceptées, puisque l'AFAF a été lancé et ce malgré les conclusions négatives du bureau d'études que nous avons réécrites en étroite collaboration avec les services du Conseil Départemental.

Dès 2010, la SAFER a décidé de constituer (sur ses propres deniers) un stock pour accompagner l'aménagement foncier. Les frais de portage de ce stock, qui a atteint jusqu'à 50 ha en 2017, ont été pris en charge pendant 3 ans par le Conseil Départemental.

Nous sommes dans l'incertitude pour 2018 et les années qui viennent. Nous avons commencé à destocker en 2017 pour conforter des exploitations locales, mais aussi parce que nous n'avions aucune visibilité sur le lancement d'un AFAF avec inclusion d'emprise des aménagements du PAPI. Nous aurions pu poursuivre l'AFAF en réservant les emprises des infrastructures du PAPI en faisant preuve d'un peu d'imagination sur un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'AFAF du Conseil Départemental vers celles du PAPI, en l'occurrence le Syndicat Mixte de l'Argens.

Cette frilosité révèle un manque de volontarisme politique pour dépasser les procédures administratives et technocratiques, au détriment de l'intérêt général. La SAFER a maintenu, malgré ces incertitudes, un haut niveau d'activité sur la BVA, puisque nous avons réalisé 216 opérations dont 34 préemptions en révision de prix, 29 préemptions simples (48 ha) et 153 opérations amiables (350 ha), soit près de 400 ha « mouvementés ».

Nous avons concrétisé quelques opérations exemplaires : l'installation de plusieurs jeunes agriculteurs avec l'aide de la coopérative de La Motte, comme la rétrocession au CAT ainsi qu'à la CAVEM pour la création d'un hameau agricole.

Nous revendiquons le lancement de l'AFAF grand ouvrage dans les meilleurs délais. Nous pouvons réserver les emprises des aménagements hydrauliques puisqu'ils ont été validés dans le cadre du PAPI. Avec un stock d'environ 35 ha, nous pouvons optimiser l'aménagement foncier et redynamiser fortement l'espace agricole de la BVA.

Nous n'allons pas conserver indéfiniment ces stocks surtout compte tenu de l'incertitude récurrente quant à leur prise en charge par le Conseil Départemental du Var.

Toutes les candidatures sont réunies pour mener un projet d'aménagement performant de la BVA. Nous attendons impatiemment le feu vert du SMA pour mettre en œuvre cette procédure. Espérons que l'intérêt général prévale sur les querelles de gouvernement.

M. Max LEFEVRE  
Directeur Général Délégué

26/11/2018

# MENACES SUR LE FONDS BARRIER (UNALCI France Inondations)

Dans le Var, VIVA est un adhérent fidèle de l'Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations (UNALCI) qui mutualise les ressources associatives dispersées sur les territoires sinistrés. Depuis des années, des personnes dévouées l'administrent et sont nos représentants qualifiés à la Commission Mixte Inondations (CMI) qui coordonne, au plan national, les actions de prévention et de protection.

Pour soulager l'équipe dirigeante, une réorganisation a défini des gouvernances de Régions :

**M. Gérard FILIPPI et Madame Eliane JARTOUX** sont les délégués pour l'UNALCI-PACA.

Le Bureau National vient de lancer une alerte sur des dispositions de Bercy amputant les ressources dédiées à la réparation des sinistres par inondations :



UNALCI France Inondations  
Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations  
Secrétariat et siège social : 18, rue des Granges – 95430 AUVERS sur OISE  
[www.unalci-france-inondations.org](http://www.unalci-france-inondations.org)

## VIVA communique l'alerte de l'UNALCI : Détournements sur le Fonds BARRIER

Courriel secrétariat :  
[françoise.piton@neuf.fr](mailto:françoise.piton@neuf.fr)  
Tél. 01 30 36 71 41

Annie AVENARD [annie.avenard@gmail.com](mailto:annie.avenard@gmail.com) Tel : 06 28 03 33 25  
Représentante UNALCI-France Inondations au Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) et à la Commission Mixte inondations (CMI)

### Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dans le projet de loi de finances 2018

L'UNALCI France-Inondations (Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations) représente les associations de victimes d'inondations sur le territoire français.

Son représentant à la Commission Mixte Inondations avait fait part de son indignation à la séance du 14 décembre 2016, devant la ponction par l'Etat de 55 M € sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs avec la loi de finance rectificative de 2016, ponction qui récidive avec la loi de finance 2017 à hauteur de 70 M €.

Le projet de loi de finances 2018 instaure un autre prélèvement par un système d'intégration aux ressources affectées plafonnées. C'est à dire qu'à partir de 2018, toutes les recettes du FPRNM au-delà d'un plafond fixé annuellement vont dans les recettes de l'Etat. Pour 2018 le plafond est de 137 M € pour une recette de perception totale acquittée par les assurés de 208 M €, ce qui veut dire que l'Etat prélève au passage 71 M € (un tiers !!!). C'est donc cette fois-ci un prélèvement sur le flux, ce qui ne garantit en rien, du reste, d'une éventuelle ponction sur la réserve, en plus ! Outre le fait, que l'UNALCI soit à nouveau très critique devant ces pratiques, nous sommes très inquiets quant à leurs répercussions.

#### Prévention des Risques

L'Etat estime le fonctionnement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRN) en 2018 à 37 M €.

Le FPRNM intervient entre autres, dans le financement

- des PAPI (Programme d'Aménagement de Prévention des Inondations, qui permet aux collectivités locales de mettre en œuvre des actions de prévention et de protection).
- des prescriptions des PPRNM (Plan de Prévention des Risques Naturels Majeurs, qui aident les particuliers à adapter leur habitation aux risques
- le relogement temporaire du fait des catastrophes naturelles comme pour les derniers ouragans des Antilles.

L'UNALCI se demande si le FPRNM va pouvoir honorer tous les engagements déjà pris, comme ceux des PAPI en cours, voire même s'engager dans la validation de nouveaux PAPI ?

Enfin, plus largement, quelle part reste-t-il pour la prévention des risques ? Risques qui vont augmenter avec le réchauffement climatique.

Nous sommes très soucieux du financement de cette prévention par le FPRNM, d'autant plus que cette prévention semble chanceler également du côté des financements par les départements.

Il est urgent que l'état affiche sa politique concernant les actions qu'il veut mener pour agir sur les risques, les annonces d'actions se veulent toujours ambitieuses à la suite immédiate des événements risques naturels, elles tardent néanmoins très souvent à se mettre en place, faute soi-disant de moyens financiers....ces ponctions budgétaires sur le fond de prévention démontrent le contraire.

#### Baisse Cat Nat

Le fonds Barrier est alimenté par une part des primes pour la couverture du risque Catastrophes Naturelles des contrats d'assurance de tout un chacun. Si l'état estime que l'utilisation de ces fonds doit être limitée, les recettes doivent en toute logique être réduites et la part Cat Nat de nos assurances baissée.

L'UNALCI demande également plus de transparence dans la gestion de ce fonds (communication des résultats financiers et prévisions budgétaires).

#### Pression fiscale

Si une part des recettes du fonds est régulièrement ponctionnée, cela transforme ce prélèvement en taxe, comparable à toutes celles qui nous sont imposées.

L'acceptabilité de l'alimentation de ce fonds tient par le fait qu'il soit dédié à la prévention. S'il est régulièrement ponctionné pour alimenter autre ce pour quoi il est prévu, c'est toute la crédibilité de la prévention des risques qui se trouve malmenée, et tout le travail de nos associations qui est remis en cause.

# Agriculture de proximité et sécurité alimentaire

de la part de Madame Catherine BLANC, LA REPUBLIQUE EN MARCHE Fréjus Var-Est

*"L'article ci-dessous a retenu mon attention et j'ai tenu à vous le faire partager pour poursuivre nos échanges d'information (source site internet NOVETHIC).*

*Les idées qui y sont développées sont celles de NOVETHIC; elles permettent d'affiner nos réflexions".*

En France, 164 hectares de terres agricoles disparaissent chaque jour. Soit 60 000 hectares détruits tous les ans, l'équivalent de six fois la surface de Paris. Un phénomène dû à l'urbanisation, à la construction de voies nouvelles et au développement de zones industrielles. En témoigne le projet Europacity qui comptait bétonner 280 hectares de terres agricoles dans le Val d'Oise.

Cette artificialisation des sols est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'un autre phénomène : l'accaparement des terres agricoles. En 2017, jamais autant de surfaces agricoles n'ont été vendues. Et les prix ont flambé : +15,5%. Une bonne nouvelle à première vue, témoignant de la compétitivité du secteur. La réalité est un peu plus complexe.

## Des sociétés étrangères achètent à prix d'or

*"On se rend compte que de plus en plus de personnes morales achètent ces terres au détriment des agriculteurs",* explique Emmanuel Hyst, président de la FNSafer, la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural dont le rôle est justement de réguler ces achats, *"il s'agit d'investisseurs français mais aussi de holdings étrangères dont le montage est opaque"*. Ces sociétés, dont le siège est en France, parviennent ainsi à contourner la loi. Il devient alors difficile, voire complètement impossible pour la FNSafer de savoir qui sont ces nouveaux acheteurs.

Et ces investisseurs achètent les terres à prix d'or, favorisant la spéculation. Dans l'Indre, en août, des centaines d'agriculteurs ont ainsi manifesté contre l'acquisition par une entreprise chinoise de 1600 hectares de terres agricoles. L'investisseur aurait acheté au moins 12 000 euros l'hectare, soit le double des prix du marché.

## "On met en péril le modèle d'agriculture familial français"

Et cela a de multiples impacts sur l'agriculture française. D'abord une explosion des prix du foncier agricole qui devient très peu accessible pour les nouveaux agriculteurs. Mais aussi des conséquences néfastes sur l'emploi. Avec la concentration des terres, la main d'oeuvre diminue.

*"On met en péril le modèle d'agriculture familial français",* alerte Emmanuel Hyst. *"L'agrandissement de ces exploitations ne rime pas avec une augmentation de la main d'oeuvre, au contraire",* confirme Guy Kastler de la Confédération paysanne. *"Ils favorisent l'agriculture intensive, la mécanisation et les monocultures. Cela a évidemment un impact sur la biodiversité puisqu'il y a moins de variété de cultures"*.

## Un enjeu de sécurité alimentaire

Pour l'instant, les produits cultivés en France et détenus par des sociétés étrangères ont tendance à rester dans l'Hexagone. Mais la Chine ne cache pas son objectif : exporter ces cultures françaises directement dans l'assiette de la classe moyenne chinoise qui demandent des produits de meilleure qualité. Il y a donc un réel enjeu de sécurité alimentaire, autant pour la France que pour les pays étrangers.

Emmanuel Macron avait promis une loi sur le foncier agricole pour 2019. Il semble qu'elle soit retardée d'un an, au grand dam de la FNSafer qui tire la sonnette d'alarme : *"le phénomène est très rapide et irréversible. C'est le même mécanisme que les grandes surfaces qui ont fait mourir les petits commerces"*, analyse Emmanuel Hyst.

D'autant que la politique agricole commune (PAC) pousse en ce sens. Plus l'exploitation est grande, plus elle reçoit des subventions, sans aucun plafonnement. *"La question du foncier agricole ne peut être envisagée en dehors du cadre européen"*, rappelle ainsi Yves Petit, professeur de droit public à l'Université de Lorraine. La PAC doit justement subir une refonte pour l'édition 2021-2027, mais l'enjeu le plus discuté sera celui du montant des subventions dont la France est le premier pays bénéficiaire. Bruxelles a déjà annoncé une baisse de 5 % du budget.

Marina Fabre [@fabre\\_marina](https://twitter.com/fabre_marina)

# Une politique sans volonté ni respect des engagements

Le Var est le département le plus avancé en agriculture biologique. Mais ce n'est pas si simple !

## Var

var-matin  
Mardi 27 novembre 2018 | 18

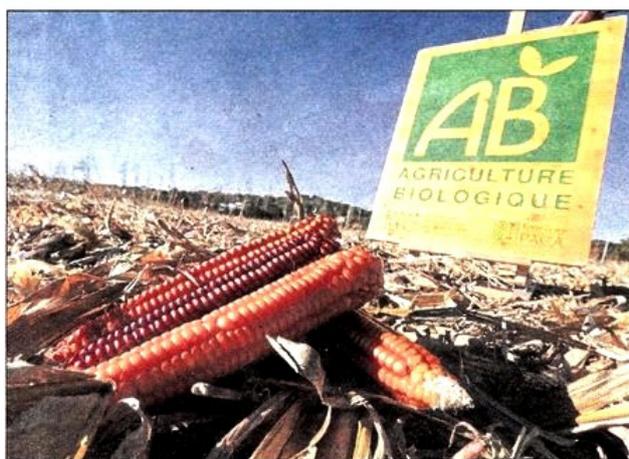
# Aides au bio non versées : les agriculteurs en ont marre

La Fédération nationale d'agriculture biologique a saisi le Défenseur des droits pour que les aides bio soient soldées. Les retards mettent certains producteurs varois en difficulté

**F**in octobre, la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) a saisi le Défenseur des droits pour qu'il mette fin à une situation qui n'a, souligne-t-elle, que trop duré. « Le gouvernement annonce, depuis un an, un retour à la normale sur le paiement des aides biologiques avant fin 2018, soit le versement effectif de l'ensemble des aides bio 2015, 2016, 2017 », rappelle la FNAB, qui, à quelques semaines de l'échéance, fait les comptes et s'alarme de nouveaux retards.

### Les agriculteurs en ont besoin

Adhérente de la FNAB, l'association AgribioVar accompagne les agriculteurs dans leurs démarches administratives, et ce n'est pas peu dire tant il y a de paperasse. Sa directrice Sophie Dragon explique le dispositif : « L'aide à la conversion, qui est demandée au moment de la déclaration PAC (politique agricole commune mise en œuvre à l'échelle de l'Europe, Ndlr), vise à encourager les conversions à l'agriculture biologique (AB). Elle



Les aides à la conversion ou au maintien à l'agriculture biologique sont versées avec un important retard. (Photo doc Adeline Lebel)

existe pour compenser les charges supplémentaires, ce n'est pas du tout incitatif. Son principe est de soutenir l'agriculteur sur son manque à gagner pendant sa transition, période où il ne peut pas valoriser en bio, alors qu'il en assume les charges supplémentaires : engrais et semences plus chers, main-d'œuvre

plus importante, et frais de certification, qui sont de 400 à 600 € par an selon l'organisme ».

### Préjudiciable pour les plus fragiles

Le montant de l'aide à la conversion, qui diffère selon les cultures, de quelques dizaines à quelques centaines

de euros par hectare (1), peut être demandé pendant cinq ans normalement (programme 2015-2020).

Devant tant de retards dans les versements, « de plus en plus d'agriculteurs dans le Var essayent de s'en passer, voire même ne comptent pas du tout dessus. C'est dommage, car au moment de la conversion ils en ont vraiment besoin », souligne Sophie Dragon.

L'aide au maintien en AB prenait le relais au bout de cinq ans de celle à la conversion, mais avec des montants inférieurs. Elle a été abandonnée, sauf sur les zones de captage en eau potable : bassin-versant Carami-Issole, Hyères, Le Pradet, La Crau, Carqueiranne, Solliès-Pont. Là encore, les retards sont légion. Avec ses petites fermes, le Var ne pèse pas lourd, sauf en viticulture. La défaillance des aides est préjudiciable aux plus fragiles (lire ci-dessous).

« Heureusement, il reste le crédit d'impôt, (3500 € par an), mis en place grâce à la FNAB, avec moins de bordereaux administratifs et des paiements plus rapides », concède la directrice d'AgribioVar.

Mais cela n'efface pas l'ardoise de l'État.

V. G.  
vgeorges@nicematin.fr

1. Landes et parcours pour l'élevage extensif 44 €/ha, prairie 130 €/ha, blé 300 €/ha, vigne 350 €/ha, maraîchage et arboriculture 900 €/ha.

### Le discours et la réalité

L'origine des retards date de 2015, année du début de l'actuelle PAC qui court jusqu'en 2020. Le dispositif français n'était pas prêt, notamment au regard des nouveaux modes de calcul. Tout ce qui concerne l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales est passé en dernier... Les avances de trésorerie, susceptibles de limiter les dégâts, n'étant pas automatiques, c'est encore du travail administratif supplémentaire pour les agriculteurs. « Les syndicats alertent, c'est normal », informe la chambre d'agriculture. « Les professionnels changent leurs pratiques, certains ont investi, mais ils ne sont pas accompagnés. Comme sur d'autres sujets, il y a au niveau de l'État le discours sur le bio, et la réalité... », se désole un autre spécialiste.

## Une double peine

Le ministère disait, en juin dernier, avoir réglé 97 % des aides 2015, mais le traitement des dossiers 2016 est également en retard. L'instruction des dossiers 2017 commencera une fois celle de 2016 achevée...

Un comble pour les producteurs, qui, se convertissant au bio, s'engagent pour cinq ans, alors que l'État, ne respecte pas ses engagements.

La principale conséquence est de mettre les agriculteurs en difficulté de trésorerie. Comptant sur ces aides mais ne les percevant pas, ils se retrouvent parfois dans l'impossibilité d'assumer leurs charges et ont même recours à l'emprunt pour payer fournisseurs ou impôts. « Pour pallier ces retards et leur impact sur la trésorerie des fermes, un système d'avances de trésorerie remboursables (ATR) et plafonnées a été mis en place dès 2016, explique la FNAB. Ces avances, qui devront être remboursées par les producteurs après le versement de la totalité des sommes dues, ont permis de soulager la pression économique générée par cette situation. Il est primordial que ce système soit maintenu et que les remboursements ne soient pas réclamés tant que les aides bio n'ont pas été versées. »

Aujourd'hui, la situation devient intenable pour certains. Quelques viticulteurs varois et des producteurs ont fait des demandes d'ATR. Le cas d'un éleveur dans le Haut Var est extrême. Son exploitation est déjà en difficulté, ce qui l'a conduit à ne pas pouvoir payer toutes ses charges. Ce motif est invoqué pour lui refuser l'ATR. Une double peine en quelque sorte.

## « On ne sait pas où on va »

Charles Trabaud est producteur de pois chiches, lentilles, orge, cameline (1) et colza. L'exploitation familiale (il travaille avec son frère Gabriel) s'étend sur 120 hectares et cinq communes (Rochbaron, Néoules, Garçoult, La Roquebrussanne, Forcalqueiret). Elle est directement impactée par le non-paiement des aides à l'agriculture biologique.

« Je n'ai perçu, en mars dernier, que l'aide 2015, rien pour 2016, 2017, explique-t-il. Ça m'aurait permis d'avoir de la trésorerie et de payer la MSA. Ces retards sont catastrophiques. Avant, on touchait une partie vers le 15 octobre et le solde en décembre. Là, c'est la bérézina, ça change toutes les années, on ne sait pas où on va, on ne peut pas prévoir l'avenir ».

### Un ras-le-bol plus profond

Charles Trabaud aimerait bien avoir le ministre de l'Agriculture en face de lui pour lui exposer sa situation : « L'agriculture, ce n'est pas une science exacte, avec la pluie, on a un mois de retard pour les semis d'orge. On aimerait savoir : ou on nous aide, ou on ne nous aide pas ! Ça change tous les ans.



« C'est la bérézina » selon Charles Trabaud, toujours en attente des aides pour 2016 et 2017... (Photo Dominique Leriche)

Mais qu'on arrête de nous traiter ainsi. On paye la MSA en retard à cause du retard des aides, c'est déplorable. Que dirait-il, le ministre, s'il ne touchait pas une partie de ce à quoi il a droit ? Le paysan exprime un ras-le-bol plus profond, largement partagé dans sa profession : « Je vais bientôt avoir l'âge de la retraite mais je vais devoir continuer, car on a des retraites de misère.

Ma mère de 82 ans perçoit 800 euros avec la réversion de mon père. C'est un scandale ».

Charles Trabaud, qui a mis le gilet jaune sur son tableau de bord, souligne : « Moi qui ne suis pas pour les manifestations d'habitude, j'y participerais bien, mais le week-end je fais les foires et salons pour vendre mes produits ».

1. Plante oléagineuse.



**Vivre Installé au Val d'Argens**  
« se regrouper pour agir et avancer »

## ASSEMBLEE GENERALE

### 3<sup>ème</sup> Partie

#### Communications libres des invités et Annexes.

**Une gouvernance  
qui émerge**

Objectif : Rendre opérationnel le futur syndicat mixte Argens (créé par arrêté préfectoral du 3 février 2014) : les premiers conseils syndicaux se sont tenus le 3 octobre et le 7 nov. 2014



Répondant aux demandes de VIVA, M. Laurent CAYREL, Préfet du Var, impose aux 74 communes du Bassin versant de l'Argens d'avoir à créer entre elles un SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS qui exécutera le PAPI.

# UN OUTIL EN REPONSE AUX INONDATIONS DE JUIN 2010 DANS L'EST-VAR



Le Bureau :



Photo : Bureau Syndical avec de gauche à droite Jacques PAUL (Comté de Provence), Yannick SIMON (Coeur du VAR), Bernard de BOISGELIN (Provence Verdon), Olivier AUDIBERT TROIN (Président SMA - CAD), Richard SERT (CAVEM), Richard STRAMBIO (CAD), Jean-Luc LONGOUR (Coeur du Var), Sébastien PERRIN (CAVEM), Gilbert GALLIANO (CAD), Dorella LERMITTE (Val d'ISOLE), Jean-Jacques CORUCHET (Golfe de Saint Tropez)

Le 1<sup>er</sup> Vice-président, **M. Sébastien PERRIN** (Roquebrune), et **M. Richard SERT** (Conseiller départemental et 1<sup>er</sup> adjoint de Fréjus), y représentent la **CAVEM** et sont en charge du PAPI et du développement économique dans la **Basse Vallée de l'Argens**. VIVA se repose sur leur volonté politique de sauvegarde et développer la vocation agricole et touristique de ces espaces ruraux exceptionnels.



- Le SMA : une gouvernance basée sur le principe de la représentativité de tous les territoires qui composent le bassin versant de l'Argens
  - Les charges de fonctionnement de la structure (= les services communs qui bénéficient à tous) réparties selon 5 critères pondérés entre les territoires : 40% de la population INSEE incluse dans le périmètre du bassin versant, 20% de la superficie sur le bassin versant, 20% de la population en zone inondable sur le bassin versant, 10% des superficies des zones d'activités à enjeux situées en zone inondable sur le bassin versant et 10% des zones d'habitation situées en zone inondable sur le bassin versant
  - Les charges d'entretien des cours d'eau : principe de la territorialisation totale, chaque membre étant appelé à due concurrence des dépenses du SMA sur son territoire
  - Les charges d'investissement (= travaux) : principe de territorialisation, avec une dose de solidarité de l'ensemble des territoires à hauteur de 10 % sur les dépenses résiduelles, hors subventions

# POLITIQUE DE TERRITOIRE ET COMPETENCES DE LA CAVEM

M. Roland BERTORA, Président de la Communauté d'Agglomération Var Estérel-Méditerranée, a accepté l'invitation de VIVA d'honorer de sa présence le lancement de ce défi d'intérêt territorial :

« **La plaine agricole de l'Argens, grande cause territoriale 2019** ».

Il s'agit d'harmoniser les efforts de tous les acteurs représentant la maîtrise d'usage du territoire avec la politique des élus de la CAVEM pour le développement durable intégré de l'Agriculture de proximité et du Tourisme dans la Basse Vallée de l'Argens (projets innovants d'investissements d'avenir, voire dignes d'une Opération d'intérêt National - OIN).

"Maître d'ouvrage", la CAVEM vient de fonder aussi, selon la Loi, sa propre structure de "maîtrise d'usage", un « Conseil de développement ».



VIVA prie M. le Président de la CAVEM et ses conseils, de considérer sous l'angle du développement économique et du budget, l'insécurité permanente qui pèse sur l'activité, l'emploi et les projets d'investissement de tous les métiers situés en zone inondable. Pour réduire l'ampleur de l'aléa, dans les meilleurs délais, des dispositions dérogatoires au calendrier du PAPI sont possibles.

VIVA demande que soient examinées sur le développement économique et budget en priorité les solutions techniques, juridiques et financières aboutissant à prescrire des **travaux anticipés**, urgents et à coût raisonnable, pour rétablir le droit de vivre et travailler en sécurité dans la plaine inondable de l'Argens. Elle sera toujours inondée mais il faut y rétablir le régime hydraulique compatible avec son exploitation que des travaux urbains irresponsables et un entretien négligé ont perturbé.

Selon les études déjà faites, deux chantiers prioritaires sont définis, de l'aval vers l'amont, pour rétablir l'écoulement naturel des eaux du delta vers la mer :

1. Retrouver toute la capacité d'écoulement de la Garonne en traçant son libre cours depuis le confluent de l'Argens et du canal du Reyran jusqu'à la ZA de La Palud. L'urbanisation de voisinage inonde la plaine à la moindre grosse pluie par le ruissellement du pluvial et l'insuffisance des réseaux historiques mal entretenus et non calibrés pour l'absorber.
2. Restituer aux étangs de Villepey leur fonction naturelle de bassin d'expansion de crue très librement ouvert à la mer. Pour cela un couple de travaux indissociable :
  - Raccorder le fonds des étangs au dernier méandre de l'Argens par un court bras de décharge vers le Fournel à restaurer.
  - Réouvrir et élargir le passage de l'eau sous la RN 599 aux Esclamandes (Artelia : 30 m) pour rompre l'effet digue de la route côtière construite et élargie sur remblais

## Présence de l'ETAT et de ses services déconcentrés aux côtés des sinistrés des inondations

L'Association VIVA rappelle en préambule avoir été reçue au Ministère de l'Agriculture et par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement pour solliciter l'attention qui s'est manifestée par la création de l'Atelier National dédié à la Basse Vallée de l'Argens. En outre, le secrétaire général a été invité par ce Ministère à s'exprimer dans un Colloque de la Direction de la Prospective sur "La résilience introuvable des sinistrés de la Basse Vallée de l'Argens".

L'Assemblée Nationale n'a pas répondu à la requête de VIVA portée par le Député de la circonscription en vue d'une Commission d'enquête parlementaire. C'est le Sénat qui a accédé à sa demande de création d'un Mission Commune d'Information et le Rapport n°775 du Sénateur Collombat a abouti aux dispositions de GEMAPI de la Loi MAPTAM modifiée par la Loi NOTRe applicable immédiatement (Note d'information du 11 septembre 2014).

Les services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la DREAL PACA, la DDTM 83 ont toujours bien répondu aux questions soulevées par VIVA qui a participé à toutes les Rencontres organisées par ces Organismes ainsi qu'à toutes les Assises Nationales des Risques Naturels, en partenariat avec l'Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations (UNALCI) dont VIVA est membre varois.

Usant de sa magistrature d'influence, c'est M. le Préfet, Laurent CAYREL, s'appuyant sur le Conseil Régional et le Conseil Général, qui a inspiré aux 74 communes du Bassin versant la création du Syndicat Mixte de l'Argens (une obligation de la Loi sur l'eau).



Avec les agriculteurs



Départ du sous-préfet Philippe PORTAL

M. le sous-préfet Philippe PORTAL, avait clôturé l'AG de VIVA de 2016 au nom de M. le Préfet SOUBELET. Il affirmait son rôle de facilitateur des processus administratifs et financiers nécessaires à atteindre au plus vite la réduction de la vulnérabilité aux inondations du delta de l'Argens. En cédant son poste à M. le sous-préfet Eric WISPELAERE, il réaffirme la **priorité de la Lutte contre les inondations**. Son bilan confirme l'objectif et son ressenti positif des avancées du dossier mais ne fait état d'aucune action concrète pour mettre en sécurité la Basse Vallée de l'Argens.

Les pouvoirs de l'Etat visent ensemble à la mise en sécurité des personnes et des biens, garantissant le développement économique et l'emploi, dans le respect des atouts rares des sites protégés et dédiés à la vocation agricole et touristique. M. Le Sous-Préfet PORTAL avait insisté sur les orientations de l'Atelier National restituées en septembre 2015. Elles seront à l'avenir une "**feuille de route**" incitative mais, en 2018, elles ne sont que pétition de principe.



VIVA souhaite voir enfin se déployer les moyens des services de l'Etat pour contrôler et réprimer les actes délictueux de grande ampleur dégradant les terres fertiles, comblant les zones naturelles d'expansion de crues et laissant s'édifier illégalement des constructions qui ne respectent pas les règles et nuisent à l'aménagement raisonné et durable du territoire. En retenant aussi la mise en danger de la vie d'autrui !

# Création de l'OIN de la Plaine de l'Argens "ECO-DELTA"



un projet de VIVA approuvé par la Préfecture du Var



PRÉFET DU VAR

PREFECTURE  
Secrétariat Général  
Mission de Coordination Interministérielle

Toulon, le 09 OCT. 2014

Affaire suivie par : Florence RIBREAU  
Référence : FR

Le Préfet

Tel : 04 94 18 81 17  
Mél : [florence.ribeau@var.gouv.fr](mailto:florence.ribeau@var.gouv.fr)

à

**SIGNALÉ**

Madame Christina GARCEZ  
Ministère de l'Ecologie  
. Direction Générale de l'Aménagement,  
du logement et de la Nature  
. Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et des Paysages  
. Bureau des stratégies territoriales  
Arche Sud  
92055 LA DEFENSE Cédex

Objet : Opération d'intérêt National (OIN)  
Projet de l'Association VIVA sur  
la Basse Vallée de l'Argens

L'association VIVA est venue me présenter, fin septembre 2014, son projet sur la Basse Vallée de l'Argens exposé aux risques d'inondations, qui pourrait être géré selon le mode d'une Opération d'intérêt National (OIN).

Ce territoire est doté d'atouts considérables dans les domaines de l'agriculture de proximité et du tourisme balnéaire.

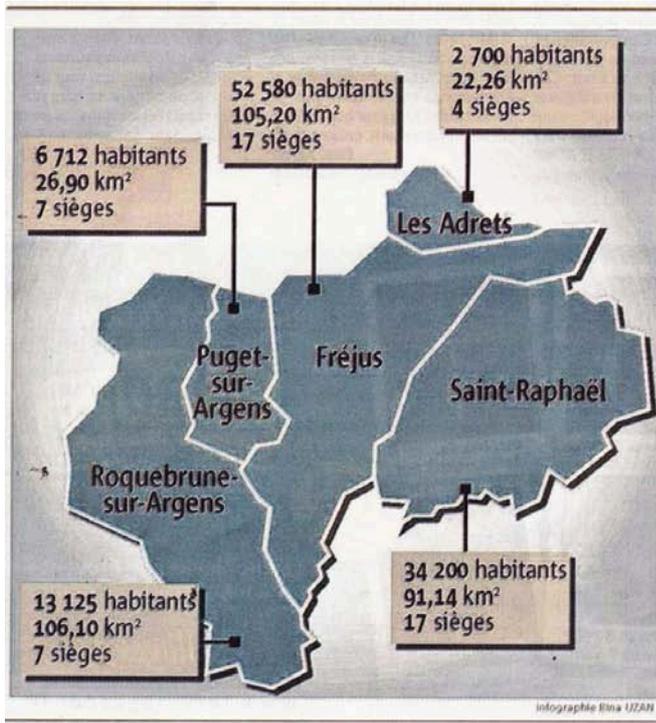
Cette proposition me semble pertinente et constructive ; la Basse Vallée de l'Argens est l'un des cinq sites d'intérêt national retenus en 2013 par le Jury ministériel des « territoires en mutation exposés aux risques » et à ce titre elle bénéficie de la démarche « atelier national » piloté par le Ministère de l'Ecologie.

Ce label devrait entraîner une mobilisation des collectivités locales qui trouveront certainement ce projet fédérateur et rassurant.

Je vous demande d'étudier avec attention la possibilité de création d'une OIN sur ce territoire.

Laurent CAYREL

# ETAT DES LIEUX et CHAMBRE D'AGRICULTURE



## L'agglomération est-varoise en long, en large et en chiffres

- Avec près de **110 000** âmes, la Cavem (Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée) représente à elle seule **10,7 %** de la population totale du département du Var pour une superficie globale de **351,6 km²**.
- Un tiers de la population est âgé de plus de 60 ans. Jusqu'en 2011, l'agglomération a connu une forte croissance démographique avec plus de **48 000** nouveaux arrivants entre 1968 et 2010. Depuis 2011, la croissance est de **+ 0,5 %** par an.
- Entre les cinq communes membres de l'agglomération, la répartition est la suivante :
  - **Les Adrets-de-l'Estérel**, 2 700 habitants (22,26 km²).
  - **Fréjus**, 52 580 habitants (105,2 km²) dont
- Avec près de **110 000** âmes, la Cavem (Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée) représente à elle seule **10,7 %** de la population totale du département du Var pour une superficie globale de **351,6 km²**.
- **57,71 km²** d'espaces naturels.
- **Puget-sur-Argens**, 6 712 habitants (26,9 km²).
- **Roquebrune-sur-Argens**, 13 125 habitants (106,1 km²).
- **Saint-Raphaël**, 34 200 habitants (91,14 km²) dont 66,80 km² d'espaces naturels).
- **Population active** : sur l'ensemble de l'agglomération, la population active est estimée à **43 000** hommes et femmes.
- L'activité du tourisme génère l'équivalent de **5 000** emplois. Pour le reste, les salariés dans le secteur privé sont au nombre de **28 500**, dont **80 %** dans le tertiaire, **20 %** dans la seule activité du commerce, **8 %** dans l'administration publique et **9 %** pour le secteur de la santé.
- **Économie** : sur l'ensemble des cinq communes, la Cavem ne compte pas moins de **28 pôles** d'activités réparties entre les zones de Roquebrune-sur-Argens à Saint-Raphaël. Elles accueillent quelque **1 200** entreprises pour un total de **9 000** emplois.
- **Nombre de logements** : 89 000, dont 30 000 en résidences secondaires. Par ailleurs, la ville de Fréjus abrite 22 599 emplacements d'hôtellerie de plein air. À Saint-Raphaël, le village de vacances Cap Estérel propose 8 000 lits.
- **Personnel** : en ce qui concerne l'administration et donc le bon fonctionnement, la Cavem emploie **163** agents, dont **148** titulaires et **15** contractuels.

**Est-Var** L'agglomération et la Chambre d'agriculture du Var ont signé une convention qui tend à préserver et développer l'ensemble des exploitations du territoire est-varois

### L'agriculture

#### dans la Cavem

- ◆ 199 exploitations agricoles en 2010 contre 427 en 1988 et 278 en 2000.
- ◆ 99 hectares de maraîchage. L'activité a été fortement impactée par les inondations puisque la superficie a été divisée par trois lors des 10 dernières années.
- ◆ Un tiers des surfaces agricoles consacrées à la viticulture, dont près des deux tiers de la production sous l'appellation d'origine contrôlée Côtes de Provence et « Côtes de Provence Fréjus ».
- ◆ 16 médailles et 10 domaines viticoles récompensés au Concours général agricole de 2017.
- ◆ 3 000 hectares agricoles situés dans la plaine de la

basse vallée de l'Argens. Autrefois haut lieu de la culture des pêcheurs, cet espace a peu à peu perdu cette vocation et abrite désormais 1 000 hectares de friches. Des démarches, comme la création de zones agricoles protégées, ont pour but de relancer la mise en culture de ce site à fort potentiel agricole.

### Les priorités et objectifs de la convention

Cette convention ouvre de nouvelles perspectives de travail entre les deux structures sur des projets, des filières ou thématiques. Pour l'heure, les priorités et objectifs de cette étroite collaboration vont permettre :

- L'accompagnement des exploitations agricoles dans toutes les étapes de vie de l'entreprise (projet, création, installation, développement, sinistre, reprise, retraite, transmission, etc.) afin de pérenniser l'activité agricole, travailler en transversalité sur les dossiers et recenser les opportunités d'accueil des entreprises agricoles.

- La préservation du foncier afin de maintenir la dimension agricole du territoire de la Cavem et contrer la spéculation immobilière.



- Le développement durable de l'agriculture dans une perspective de promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de promotion d'une agriculture résiliente face aux aléas climatiques.

- La sécurisation des revenus des exploitants avec pour ambition de faciliter la vente directe, d'encourager les activités complémentaires à forte valeur ajoutée

et former les agriculteurs à ces nouvelles opportunités de développement économique.

- L'attractivité du territoire et la promotion de l'agriculture locale en mettant en valeur les qualités intrinsèques de l'agriculture qui, au-delà de son activité économique de production est garante de la spécificité des paysages, du maintien de la biodiversité et de la production de l'environnement.

Par cette Convention la CAVEM et la Chambre d'Agriculture du VAR ont tracé les orientations que VIVA propose de réactiver rapidement et le groupe VIVAGRI fait appel à toutes les compétences transversales nécessaires.

**Ce chantier exige une volonté politique partagée !**



« Manger bio et local, c'est vital ! » contact BioConsomActeurs Paca France 06 70 51 06 48

